

Les chroniques italiennes : la splendeur des Ricci

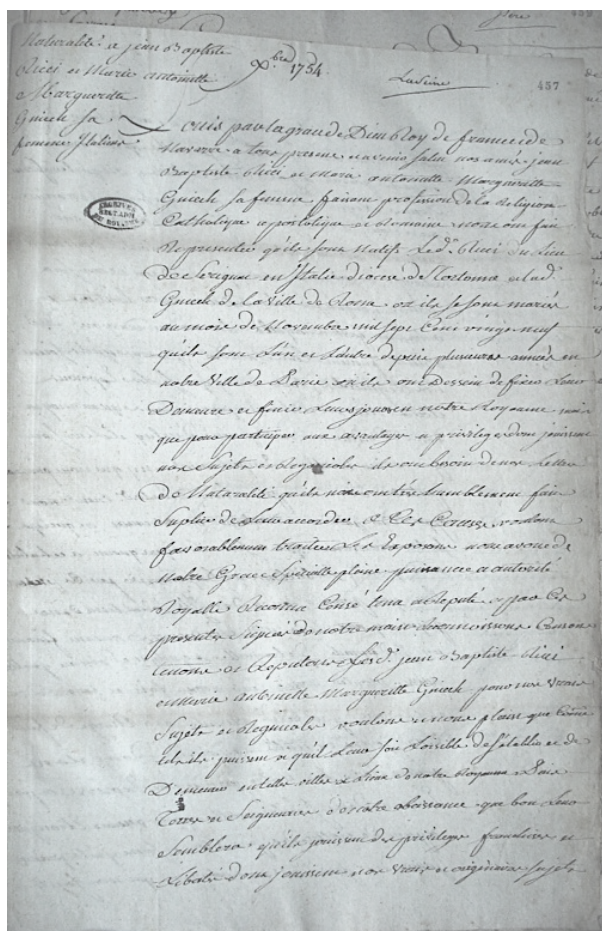
Thierry Debussy

Président de la commission d'Histoire

Depuis l'extrême fin du XVI^e siècle, on voit apparaître, en France et dans les pays voisins, des troupes de comédiens ambulants, qui, au détour de leurs spectacles, proposent aux badauds des soins dentaires, essentiellement des extractions, mais surtout des remèdes divers (orviétan, antalgiques, onguents, poudres, produits de blanchiment des dents). Ces charlatans-opérateurs viennent souvent d'Italie, où ce genre de pratiques existe depuis plusieurs décennies ; à Paris, à partir de 1606 et tout au long des XVII^e et XVIII^e siècles, ils exercent leurs talents sur le Pont Neuf et alentour, ainsi que dans les foires Saint-Germain et Saint-Laurent. La famille Ricci n'échappe pas à la règle et comptera trois dentistes.

I Jean-Baptiste Ricci (ca 1705 – 1792), montreur d'animaux, jongleur et dentiste privilégié du Roi

Jean-Baptiste est né en Italie vers 1705, « natif [...] du lieu de Serignan [...] Diocèse de



Tortona » (Piémont, Province d'Alessandria) (CARAN, O/1/230). Il acquiert quelques connaissances sur l'art dentaire en Italie et se marie à Rome en novembre 1729 avec Marie Antoinette-Marguerite Gniecchi (1) (CARAN, O/1/230). Ils ont très vite quatre enfants : Jacques-Antoine, probablement l'aîné, opérateur botaniste, obtient des lettres patentes pour la vente de l'orviétan le 23 novembre 1772 (CARAN, V³ 198) et sera propriétaire de la loge de la foire Saint-Germain, rue de Paris, dont hériteront, à sa mort avant le 29 mai 1804, ses deux frères et sa sœur Elisabeth (CARAN, MC/ET/XX/802) ; suivent donc cette dernière, puis Théodore-Rose et Jean-Philippe, dont le devenir sera donné plus loin.

Vers 1742, accompagné de toute sa famille, il quitte l'Italie « pour venir à Paris y perfectionner ses études [...] il y a répété l'apprentissage ordinaire de deux ans ainsi qu'il résulte du Brevet qui lui a été délivré le 25 septembre 1745 » (2) (CARAN, O/1/111). Leur naît, ca 1751, un dernier fils, Dominique-Antoine, qui sera l'objet d'une notice.

En décembre 1754, Jean-Baptiste et sa femme obtiennent la nationalité française (CARAN, O/1/230) mais les lettres sont

Naturalisation de Jean-Baptiste et de sa femme enregistrées par erreur seulement à la Cour des comptes et non au parlement. Ils n'en obtiendront confirmation que le 1^{er} septembre 1767 (CARAN, O/1/234, f°36) et leur fille aînée Elisabeth, « native de Rome », au mois de novembre suivant (CARAN, O/1/234, f°37).

Montreur d'animaux

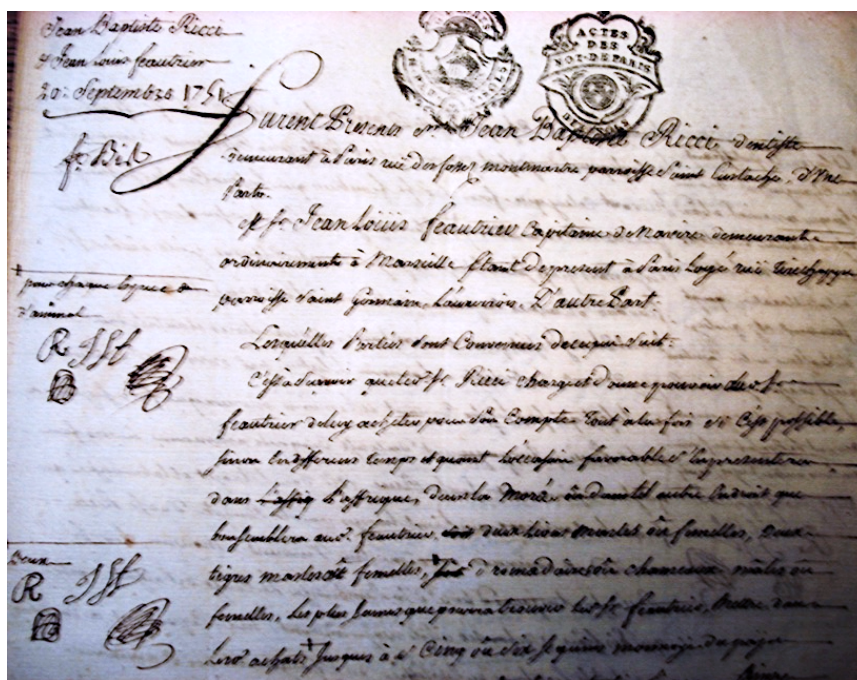
Il est, en même temps, montreur d'animaux, ainsi qu'il est mentionné sur une plainte qu'il porte auprès du sr François Merlin, commissaire au Châtelet « l'an 1751, le lundy quatorzième jour de juin » :

« Jean-Baptiste Ricci, italien dentiste à Paris, et faisant voir des animaux, demeurant quai de la Mégisserie » où il tient boutique, a un différend avec « Pierre Lafond, marchand forain » à qui il a acheté le 22 mai un « veau monstre sous poil roux et autres couleurs à la tête, ayant cinq jambes dont une sur les reins, deux reins, deux queues dont une queue de veau et l'autre queue de biche posée sur les reins ». Il a payé comptant au sieur Lafond la somme de 200 livres « les autres cents livres payables lorsque ledit animal se tiendrait sur pied ».

Ricci est manifestement l'objet d'une escroquerie car « lorsque ledit Lafond le vendit au comparant, ledit animal étoit fatigué par le voyage et ne pouvoit se soutenir sur ses pieds ». Prudent, il n'a quand même pas payé l'intégralité des 300 livres. Or, le veau meurt 23 jours après l'achat, d'où la plainte de Ricci qui craint que Lafond ne lui réclame les 100 livres restant. Le lendemain 15 juin, il se présente même, avec la dépouille, en l'hôtel du commissaire pour lui « faire constater la mort dudit veau monstre » ; un procès-verbal, signé par Ricci et Merlin, est dressé (CARAN, Y 12949).

Recherchant d'autres animaux pour son spectacle, il contracte, le 20 septembre 1751, avec Jean-Louis Feautrier, capitaine d'un bateau marseillais, pour qu'il lui procure « dans l'Afrique, dans la Morée » des animaux sauvages, lions, tigres, chameaux ou dromadaires, léopards « ou tous autres animaux étrangers, rares et particuliers » comme un couple « de moutons de Barbarie et d'autruches ».

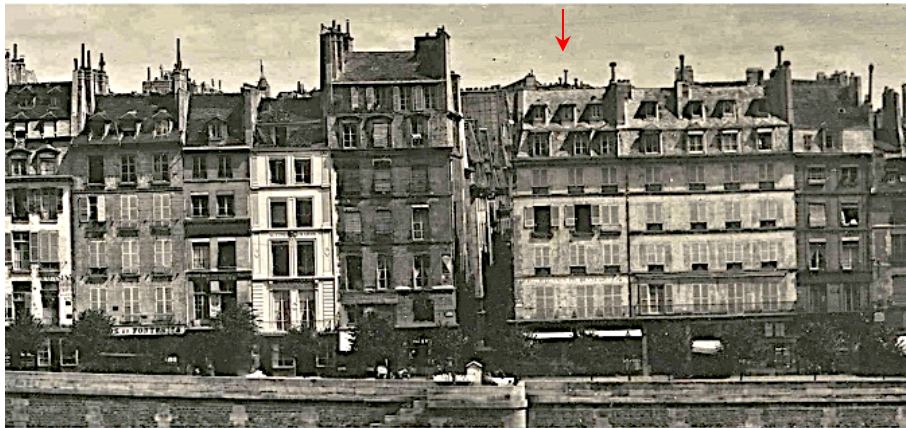
Feautrier, avisé, fait noter dans le contrat que si les animaux « venaient à mourir, ledit sieur Ricci sera toujours tenu d'en rembourser le coût de l'achat ainsy que les frais et déboursés qu'ils occasionneront ». Il est convenu que « Fautrier [doit] avancer les deniers nécessaires pour l'achat [...] de même que pour la nourriture desdits animaux ». En outre, il est précisé que le « débarquement desdits animaux [se fera] dans les ports de la Provence » (CARAN, MC/ET/XXIV/728)



Transaction entre Ricci et Feautrier, 20 septembre 1751

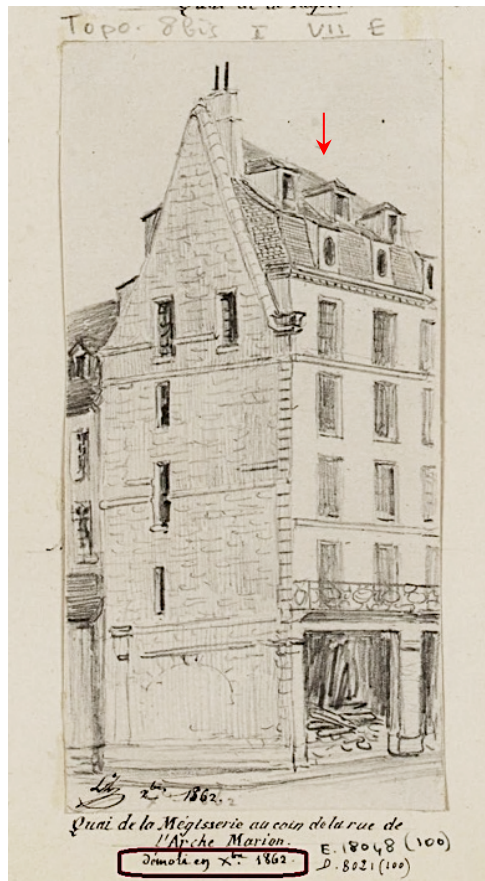


Le Pont-Neuf et le quai de la Mégisserie, toile de N. J.-B. Ragueneau (1772), musée Carnavalet



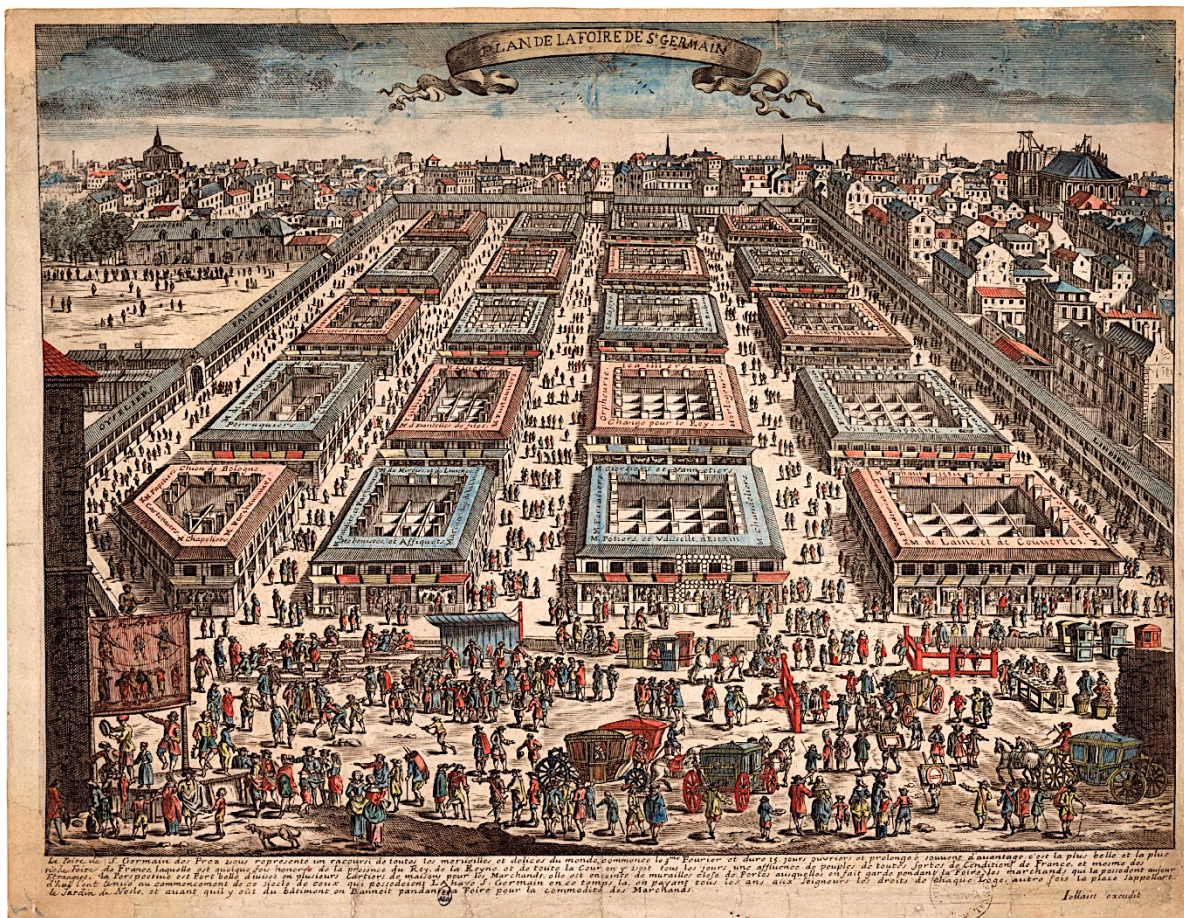
« le Grand Alexandre », avant 1862

Peu après 1755, il s'installe comme locataire dans une maison située sur le quai de la Mégisserie, au coin de la rue de l'Arche Marion. L'occupant précédent, un marchand-mercier, nommé Louis Alexandre, y a fait peu avant divers embellissements, rajoutant en particulier des balcons, au-dessus de la salle d'exposition. La maison conservera d'ailleurs l'appellation que ce dernier lui a donnée, « à l'enseigne du Grand Alexandre » (CARAN, Z 1F 450 et 462).



Pour ses spectacles, il loue deux loges dans l'enclos de la Foire Saint-Germain pour la durée de la foire (du 3 février à fin mars) ; afin de rentabiliser son investissement, il fait appel aux services de marionnettistes, de sauteurs de corde et d'équilibristes mais sans doute aussi d'opérateurs. La famille Toscano, elle aussi d'origine italienne, compte justement de nombreux acteurs, opérateurs et vendeurs d'orviétan, qui se produisent habituellement autour du Pont Neuf, non loin de l'Arche Marion. Rien d'étonnant à ce que l'un d'eux, Paul, dit Annibal Toscan, opérateur-dentiste, se produise dans l'une des loges de Jean-Baptiste, à la foire Saint-Germain (Baron, *Louis Lécluze*, p.312).

Dans la nuit du 16 au 17 mars 1762, un incendie démarre dans celles-ci et détruit l'intégralité des bâtiments, qui, rappelons-le, étaient en bois.



la foire Saint-Germain

Le commissaire Chenu fait son rapport :

« Nous Gilles Pierre Chenu [...] commissaire du Roy en son Chastelet de Paris [...] ayant été avertis du feu étant dans la dite foire [...] Entré dans le Préau par la porte en face de la rue des quatre vents [...] et aperçû que le feu Etoit dans le coin de ladite foire a gauche en Entrant par ladite porte et qu'il consommoit lors assez violemment les loges du nommé Ricci Maître de Spectacles, faisant encoignure de



la première traverse à gauche. [...] Le lendemain [...], on paraissait persuadé que le feu avait pris d'abord dans la loge de Ricci et qu'il n'avait pu commencer à paraître qu'à plus de deux heures et demi » (CARAN, S 2872).

En 1765, il continue d'exposer des monstres animaliers dans sa boutique du quai de la Ferraille devenu quai de la Mégisserie :

« L'animal qui a fait tant de ravage dans le Gévaudan [et tué le 21 septembre précédent] est enfin exposé à la curiosité des habitants de cette grande Ville, après avoir resté quelque tems sous les yeux de toute la Cour [...] On le voit sur le quai de la Mégisserie, à la loge du Sieur Ricci, en possession depuis long-tems de montrer aux peuples toutes les espèces de Monstres. Celui-ci tient du loup ».

(*L'Avant-coureur*, 21 octobre 1765, p. 656).

Il n'a pas été possible de découvrir si Jean-Baptiste a loué ou acheté cette dépouille, qui sera par la suite transférée au Cabinet du Roi, futur Museum d'Histoire Naturelle.

Mariages de Théodore-Rose et de Jean-Philippe

Le 22 décembre 1762, Jean-Baptiste et sa femme assistent à la signature du contrat de mariage de leur seconde fille Théodore-Rose avec Gabriel-Louis Danse, marchand-bonnetier et bourgeois de Paris (CARAN, MC/ET/XXII/80). Ils lui assurent une dot relativement modeste de 7.600 livres (1.600 livres en meubles meublant + 6.000 livres en deniers comptant), soit environ 85.000 €.

Le 4 janvier 1766 Jean-Baptiste et sa femme signent au contrat de mariage de leur fils Jean-Philippe (CARAN, MC/ET/XIII/341).

303.

Brevet qui permet au Sr. Ricci
d'exercer la profession de Dentiste
A Versailles le 19. Septembre 1767.

Ce jour d'hui 19. Septembre le Roi étant à
Versailles Sur ce qui lui auroit été très humblement représenté
par le Sr. Jean Baptiste Ricci qu'après s'être adonné pendant
plusieurs années à la recherche des connoissances nécessaires
pour parvenir à exercer avec succès la profession de Dentiste
il auroit quitté l'Italie où il a pris naissance pour venir à Paris
y perfectionner ses études que dans cette ville il y a répété
l'apprentissage ordinaire de deux ans ainsi qu'il résulte du
Brevet qui lui en a été de livré le 25. Septembre 1765. ensuite
de quoi en vertu de Lettres de naturalité que Sr. Majesté
bien voulu lui accorder il a opéré publiquement en France
à la satisfaction générale, mais que quoi que depuis plus de
25. ans qu'il exerce il ait donné principalement des soins
à Secourir gratuitement les Pauvres, il n'a pas moins
éprouvé des traverses de la part de différents Maîtres de la
même profession en qu'il ne peut espérer d'en avoir de nouvelles
qu'autant que Sr. Majesté daignera l'honneur de sa puissante
protection à cet égard, Sr. Majesté bien informée des talents
du Sr. Ricci ainsi que de sa bonne et louable conduite, lui
a permis en permet d'exercer la vie durant tant à Paris
que dans toute l'étendue du Royaume la profession de dentiste
sans très expresses défenses à tous Maîtres en autres exerçant
le même Art, de l'y troubler en inquiéter directement ou

Brevet autorisant la profession de dentiste (CARAN, O/1/111, f° 313-314)

Pratique dentaire protégée et commerce de produits divers

Sa nationalité française, ayant été confirmée le 1^{er} septembre 1767, dès le 19 du même mois, Jean-Baptiste obtient l'autorisation d'exercer l'Art Dentaire par brevet royal (CARAN, O/1/111, f°313-314) :

« Brevet qui permet au S. Ricci d'exercer la profession de Dentiste. Sur ce qu'a été très humblement représenté par le Sr Jean Baptiste Ricci après d'être adonné pendant plusieurs années à la recherche des connoissances pour parvenir à exercer avec succès la profession de dentiste, il aurait quitté l'Italie ou il pris naissance pour venir à Paris a perfectionné ses études que dans cette vue il y a répété l'apprentissage ordinaire de deux ans ainsi qu'il resulte du Brevet qui lui a été délivré le 25 septembre 1745 [...] muni de sa lettre de naturalité que sa Majesté a bien voulu lui accorder il a opéré publiquement en France à la satisfaction générale [...] depuis plus de 25 ans qu'il exerce [...] ses soins a secourir gratuitement les pauvres il n'a pas moins éprouvé des traverses de la part de différens maitres de la profession et qu'il ne peut esperer d'en éviter de nouvelles d'autant que sa Majté daignera l'honorer de sa puissante protection [...] lui a permis [...] d'exercer la vie durant tant à Paris que dans toute l'étendue du Royaume [...] fait très expresse défenses à tous Maitres et autres exerçant le même Art de l'y troubler et inquiéter directement ou indirectement pour quelque cause et quelque prétexte que ce soit ».

Mieux qu'être un simple expert, il est désormais protégé du Roi et il ne passe par la suite aucun examen à Saint-Côme.



La foire Saint-Germain en 1763 (Wallace Collection)

Après reconstruction des bâisses de la foire Saint-Germain, Jean-Baptiste paraît avoir repris une loge au même endroit que celle qui a brûlé ; en outre, il en aurait acheté (ou loué) une autre donnant au midi sur la rue de Paris (dans la foire), puis encore trois autres et demi, dont la n°27,

rue de Paris, à l'angle de cette rue et de la 2^e traverse, achetée le 3 février 1776 sur sentence des criées du Châtelet de Paris (CARAN, MC/ET/XX/802) (3).

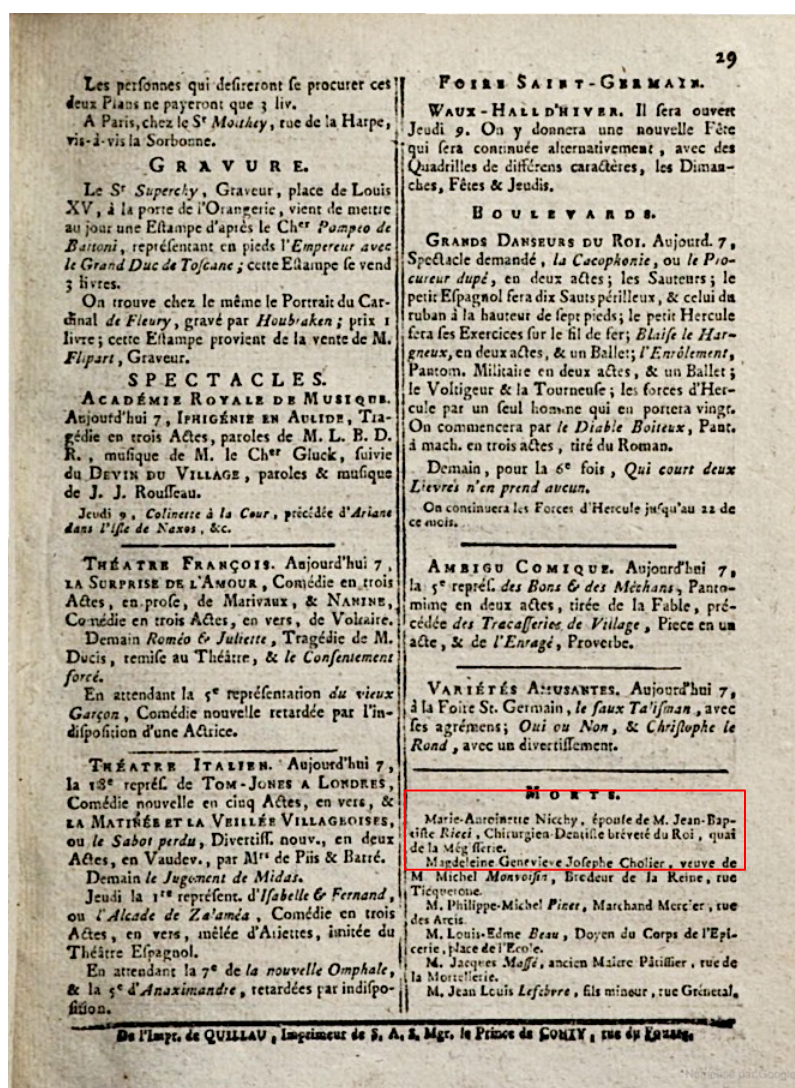
Comme beaucoup de chirurgiens-dentistes d'alors, il vend des drogues aux noms évocateurs (Baron, 1997 a, 1997 b, 2002). En 1777, *l'Almanach Dauphin* évoque « l'Esprit de La Mecque » et « l'Eau rouge », inventés par le sieur Ricci, quai de la Ferraille, et indiqués

« [...] pour rétablir les affections scorbutiques des gencives, détruire les petits chancres et ulcères de la bouche et guérir radicalement les douleurs de dents, telles qu'elles puissent être, sans qu'elles ne fassent jamais plus de mal ».

Sans doute vieillissant, c'est son fils Jean-Philippe qui passera des annonces pour la vente de ses produits et Dominique-Antoine en fera de même à Reims et à Paris.

Jean-Baptiste Ricci et Lécuze

En 1778, Louis Lécuze sollicite du lieutenant général de police le privilège de recréer un théâtre dans l'enclos de la foire Saint-Laurent, alors un peu en perte de vitesse. Il obtient satisfaction au début de l'été mais, l'inauguration étant prévue pour le 17 août, il ne dispose que d'un délai très court pour apporter des améliorations à son local ; désireux d'agrandir la fosse d'orchestre et de modifier l'agencement intérieur, il évoque son problème avec son ami Jean-Baptiste Ricci.



Celui-ci le met ainsi en contact avec un Italien de sa connaissance, Aygon ou Egone, menuisier de son état, qui se trouve ainsi embauché pour réaliser les travaux souhaités. Mais Lécluze recherche encore un « tonnerre » et charge l'artisan, décidément irremplaçable, de lui en procurer un. Un billet du 13 août 1778 (Baron, *Louis Lécluze*, p. 246-247) révèle que c'est encore Ricci qui lui procure l'objet pour 34 livres :

« Moi, Jean Baptiste Ricci reconnaît avoir reçu de M. Egone la somme de 34 livres pour un tonnerre que je lui ai vendu, ainsi je le tiens pour solde de toute prétention.
A Paris le 13 août 1778. Ricci ».

Jean-Baptiste sera ainsi un peu indirectement à l'origine du succès rencontré par Lécluze ; plébiscité par les spectateurs, ce dernier aura donné cent-onze représentations lors de la fermeture de la foire, le 21 octobre (Baron, *Louis Lécluze*, p.630).

Mais le temps coule inexorablement et Marie-Antoinette Gniecchi meurt le 7 janvier 1783 à Paris (*Journal de Paris*, p. 29). Le 30 novembre 1787, Jean-Baptiste acquiert encore une maison « faisant l'encoignure à droite des rues de l'Arbre Sec et des prêtres Saint-Germain l'Auxerrois » pour 61.352 l. 1 s. 8 d. (CARAN/MC/ET/ CXVIII/641). Il disparaît sans doute peu après mais avant le 4 avril 1792.

Le 30 novembre 1787. Jean-Baptiste Ricci reconnaît avoir reçu de M. Egone la somme de 34 livres pour un tonnerre que je lui ai vendu, ainsi je le tiens pour solde de toute prétention.
A Paris le 13 août 1778. Ricci ».

Jean-Baptiste sera ainsi un peu indirectement à l'origine du succès rencontré par Lécluze ; plébiscité par les spectateurs, ce dernier aura donné cent-onze représentations lors de la fermeture de la foire, le 21 octobre (Baron, *Louis Lécluze*, p.630).

Mais le temps coule inexorablement et Marie-Antoinette Gniecchi meurt le 7 janvier 1783 à Paris (*Journal de Paris*, p. 29). Le 30 novembre 1787, Jean-Baptiste acquiert encore une maison « faisant l'encoignure à droite des rues de l'Arbre Sec et des prêtres Saint-Germain l'Auxerrois » pour 61.352 l. 1 s. 8 d. (CARAN/MC/ET/ CXVIII/641). Il disparaît sans doute peu après mais avant le 4 avril 1792.

Achat du 30 novembre 1787

Notes

1. Transcrit phonétiquement en Français Gniech, ou Gniechi.
2. Les diverses réformes des Statuts des chirurgiens que Louis XV a fait exécuter entre 1730 et 1758 ont fait que dès 1743, avec la séparation définitive de la chirurgie et de la barberie, les obligations de l'Aspirant pour passer à la Maîtrise sont plus encadrées : Statuts et Règlements pour les Communautés de Chirurgiens de Provinces, p. 18-19 : « Titre Cinquième. De la Réception des Aspirants à la Maîtrise. Article XXXII. Aucun Aspirant ne pourra être admis à la Maîtrise qu'il ne soit apprenti d'un des Maîtres d'une Communauté approuvée & son Brevet enregistré, qu'il n'ait travaillé sous des Maîtres [...] au moins pendant trois ans après son apprentissage [...] Article XXXVI. Les Brevets d'apprentissage seront de deux ans sans interruption & seront les Maîtres obligés de les faire enregistrer au Greffe du Premier Chirurgien ». Ces statuts précisent certains points pour Paris.
3. On en trouve la mention dans l'acte de vente du 9 prairial an XII-29 mai 1804, par Jean-Philippe Ricci, propriétaire demeurant à Ruelle, aux époux Etienne Vincent et Théodore-Rose Ricci. Les rues s'étendent d'est en ouest et les traverses du nord au sud.

Manuscrits

CARAN, MC/ET/XIII/341
CARAN, MC/ET/XX/802
CARAN, MC/ET/XXII/80 et 83
CARAN, MC/ET/XXIV/728
CARAN, MC/ET/ CXVIII/641
CARAN, O/1/111/313-314
CARAN, O/1/230
CARAN, S 2872
CARAN, V³ 198, f^o 113, v^o
CARAN, Y 12949

Bibliographie

Almanach Dauphin ou Tablettes royales, Paris, J. Lacombe, 1777, non paginé.
Journal de Paris, n°7, 7 janvier 1783.
L'Avant-coureur, n° 42 du 21 octobre 1765
Statuts et Règlements pour les Communautés de Chirurgiens de Provinces, Paris, Delaguette, 1751
BARON Pierre et DELTOMBE Xavier « Dental products in France in the 18th century : their production, distribution, commercialisation », *Dental Historian*, 32, 1997a, p. 66-82.
BARON Pierre, « La vente de l'Orviétan à la fin du XVIII^e siècle », *Actes de la Société française d'histoire de l'art dentaire (SFHAD)*, Vol. 3, 1997b
BARON Pierre, « Une famille de Dentistes au XVIII^e siècle : les Leroy de la Faudignère », *Histoire des Sciences Médicales*, 2002, Vol. 36, n°1, p. 55-73.
BARON Pierre, *Louis Lécuze (1711-1792). Acteur, auteur poissard, chirurgien-dentiste et entrepreneur de spectacles*, Paris, Champion, 2018.
PEVERI Patrice, « Les pickpockets à Paris au XVIII^e siècle », *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, 1982, 29, 1, p. 3-35

Jean-Philippe Ricci, né en Italie entre 1730 et 1735 (1), arrive en France en 1741 ou 1742 avec ses parents, Jean-Baptiste Ricci et Maria-Antonia Gniecchi. Il se marie à Paris, avec Charlotte-Catherine Vaudichon (2).



Un mariage qui va faciliter son intégration

Son contrat de mariage du 4 janvier 1766 indique qu'il est « dentiste-expert à Paris, y demeurant rue Montmartre ». Charlotte-Catherine est dite mineure et l'union se fait avec le consentement de sa mère, son père étant prédécédé. À l'article 4, figurent les apports de Jean-Philippe qui

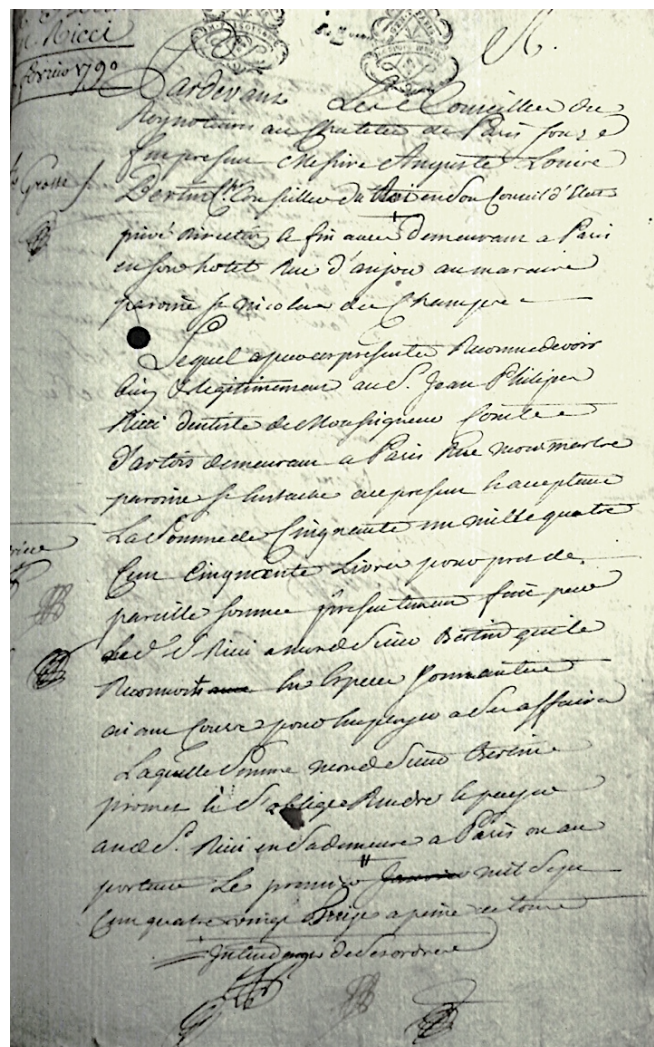
« [...] consistent en la somme de 6.400 livres [...] composée non seulement de meubles affectés à son usage et en deniers comptant mais encore du prix du fond de boutique de gantier-parfumeur qu'il a acquis de ladite dame Vaudichon suivant acte passé [...] le deux janvier présent mois [...] dans les 6.400 livres sont comprises les 2.500 livres qu'il [le futur époux] a reçues en l'année 1760 de ses père et mère en avance de leurs successions futures ».

À l'article 5 figurent les apports modestes de sa femme qui « consistent en la somme de 400 livres en habits, linge et hardes en son usage ».

L'article 7 assure « à la future épouse 600 livres de douaire » (CARAN, MC/ET/XIII/341). Ils n'auront pas d'enfant.

Il est probable qu'il a un exercice itinérant comme la plupart de ses confrères mais, entre deux déplacements, sans doute écoule-t-il ses produits dans la boutique de feu son beau-père.

Presque vingt ans se passent, sans que nous ayons de traces de Jean-Philippe, jusqu'en 1785, où il fait paraître des annonces dans différents journaux pour la vente de produits comme « l'esprit de la Mecque pour les douleurs des dents », une « eau rouge pour les [dents] nétoyer,

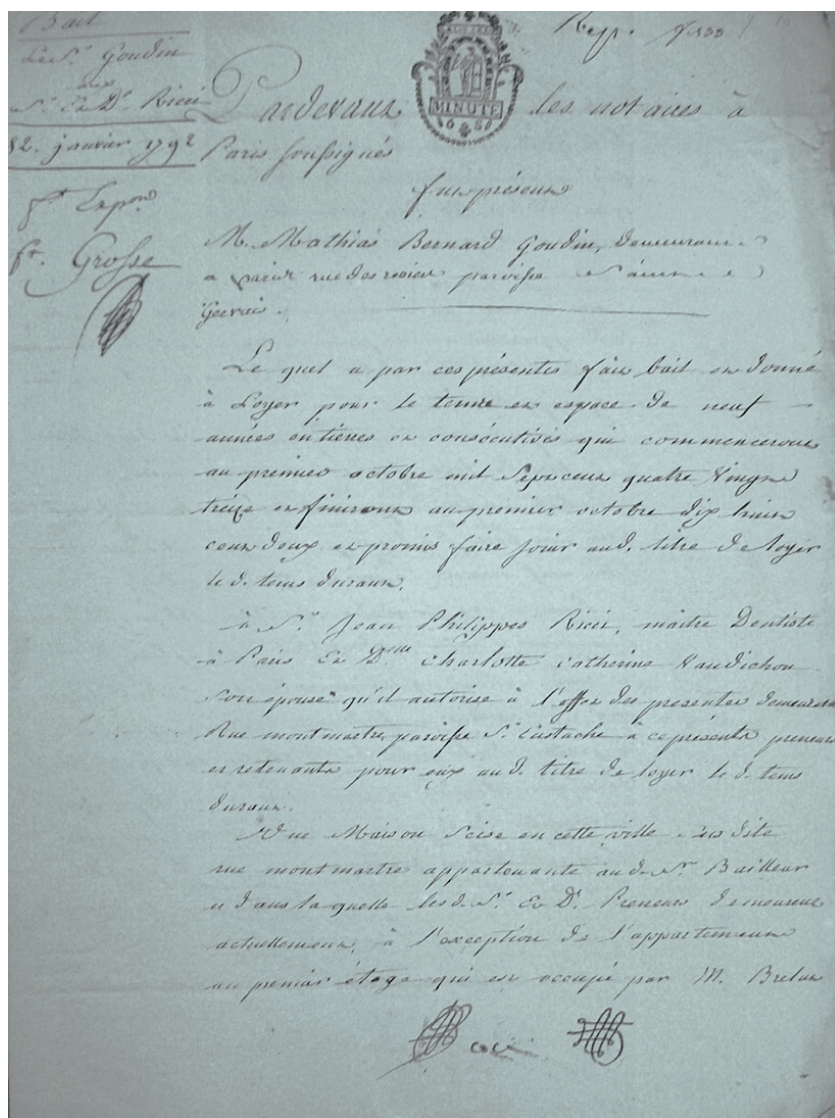


Prêt de Jean-Philippe à Auguste-Louis Bertin, (CARAN, MAC/ET/XXI/567)

raffermir celles qui branlent, fortifier les gencives et empêcher la carie », tous deux transmis par son père, mais aussi « une pommade qui guérit la galle en très peu de temps » (*Annonces, Affiches...* 15 avril 1785, p. 997). D'autres avis du même type passent dans les *Annonces, Affiches...* du 2 janvier, 19 mars, 5 août et 13 novembre de la même année 1785.

Une réussite et un enrichissement rapides

Le 9 février 1790, Jean-Philippe Ricci, « dentiste de Mgr comte d'Artois [...] prête la somme de 51.450 livres à Messire Auguste-Louis Bertin, conseiller du Roy en ses conseils d'Etat et privé, intendant de ses ordres, demeurant à Paris en son hôtel, rue d'Anjou au Marais, paroisse Saint-Nicolas-des-Champs, lequel a, par ces présentes, reconnu devoir bien et légitimement [...] Mondit sieur Bertin promet et s'oblige rendre et payer audit sieur Ricci en sa demeure à Paris ou au porteur le 1^{er} février 1793 à peine de tous dommages » (CARAN, MC/ET/XXI/567). Nommé le 10 mai 1790, sur proposition des parents et amis du 7 mai 1790, subrogé tuteur de son neveu par alliance Jean-Dominique Vaudichon (3). Dans cet acte (CARAN, Y/5190 A, registre des tutelles, p.477, 479-480), Jean-Philippe Ricci est dit chirurgien-dentiste demeurant rue Montmartre, paroisse Saint-Eustache.



Signature du bail le 12 janvier 1792 (CARAN, MC/ET/XIII/470)

Le 12 janvier 1792, Jean-Philippe Ricci, « maître dentiste », et sa femme signent un renouvellement de leur bail qui « est fait moyennant les prix et somme de 1.800 livres de loyer par an et pour chacune desdites 9 années du présent bail » qu'ils verseront au bailleur M. B. Goudin (CARAN, MC/ET/XIII/470). Le preneur reconnaît qu'il occupe cet immeuble depuis « très longtemps »

Le 12 juin 1793, le couple achète une maison toute meublée à Rueil à Gabrielle-Philippe Parfait, épouse séparée de biens d'Antoine-Esprit Lemaire (mentionné CARAN, MC/ET/CVIII/885).

En 1795, il est qualifié « bourgeois rue Maurepas » (communic. Madame Lecroart, Société d'Histoire de Rueil-Malmaison, 30 novembre 2018 d'après archives communales) et fait partie

des notables de Rueil. Il y est d'ailleurs nommé en juin de cette même année officier municipal, le maire étant Denis-François Debourges.

Le 17 décembre 1801, Jean-Philippe, vend une maison sise à Paris, rue Grange aux Belles aux époux Jean-Baptiste Deslignères et Marie-Joseph Delaporte (CARAN, MC/ET/XV/1231). Le 23 octobre de l'année suivante, il cède une créance de 40.000 livres sur les époux Antoine-Louis Bertin et Antoinette-Émilie Jacquemard de Châteaumont à Etienne-Barthélémy Garnier (4) (CARAN, MC/ET/XIII/479).

1801 69 1802

REP. FRA. 50 CENTS

Jeune
Pier
et cad.
Vincent.

Pardevant Augustin Bannier en son
Collegue nous résidents à Saint Louis qui
présent. Jean Philippe Ricci propriétaire d'une
à Paris de la rue de la Grange aux Belles
à Paris en l'étude.

Lequel après les présentes vendue et
s'oblige à garantir de tous doubles, d'elles
hypothèques vicieuses et autres empêchements
quelconques.

à Etienne Vincent propriétaire et d'une
Théodore Rose Ricci son épouse qui autorise
demeurant à Paris grande rue de Belleville
n° 364. à ce présent et à ce présent, acquiesce
pour eux leurs héritiers et ayants cause.

De trois indivis d'une petite maison
vulgairement appelée loge située à Paris
foire St Germain est par porte dite de
la Conciergerie rue de Paris au coin de la 3^e traverse
n° 27. louant en une boutique au
rez de chaussée deux chambres au premier
étage et couverts au dessus. L'une d'une
côté à la droite une grande d'autre au coin
d'angle par devant sur la rue de Paris et
franchement au fond sur la rue de Paris et
ainsi que l'ad. maison se présente et
comporte que les d. acquiescent d'ailleurs bien
connoître.

Le d. d'indivis appartenant au d.
Jean Philippe Ricci en qualité d'héritier
pour un tiers de Jacques Antoine Ricci son
frère qui est propriétaire de la totalité au
C. R. R.

Jean-Philippe cède à sa sœur son tiers de loge (CARAN, MC/T/XX/802)

Le 29 mai 1804, Jean-Philippe « vend à sa sœur Théodore-Rose et à son mari Etienne Vincent [...] pour 300 francs, 1/3 en indivis d'une loge située à Paris, foire Saint-Germain, porte dite de la Conciergerie, rue de Paris, au coin de la 3^e traverse, n° 27 [...] qu'il a hérité de leur frère défunt Jacques-Antoine » (CARAN, MC/ET/XX/802) (5).

Départ de Rueil à la suite de son veuvage et remariage

Le 10 décembre 1805, Jean-Philippe veuf,

« sans enfant de Madame Charlotte-Catherine Vaudichon, son épouse » [(CARAN, MC/ET/XXXI/672)] « ancien chirurgien-dentiste, demeurant à Paris, rue des Fossés-Montmartre n°6 » [vend, pour 25.000 francs, à Léonard-Alexis Bertin, sa] « grande maison située à Rueille près Paris, au lieu-dit « la Croix de Maurepas », sur la route de Marly avec entrée de porte cochère, cour, jardin, écuries, remises et autres dépendances, le tout tenant sur le devant au grand chemin de Paris à Saint-Germain-en-Laye, d'un côté à droite au chemin Bourdet (6), à gauche au chemin conduisant dans Rueille et par derrière à la ruelle de Milice, ensemble tous les meubles et effets mobiliers garnissant ladite maison ».

Le 7 janvier suivant, il en donne quittance (CARAN, MC/ET/CVIII/885).

Le 25 septembre 1807, Jean-Philippe, qualifié propriétaire, demeurant rue Neuve des Petits Champs n°65, se remarie avec Marie-Catherine Canivet (7) et le 1^{er} octobre suivant, il lui fait donation de tous ses biens (CARAN, MC/ET/LIII/754).

Handwritten document titled "Donation de tous les biens de Jean-Philippe à Marie-Catherine Canivet". The text is written in cursive and includes a circular stamp on the left side. The document is dated 1807 and mentions the names of the donor and the recipient. The text is written in French and includes a signature at the bottom.

Donation de tous les biens de Jean-Philippe à Marie-Catherine Canivet

Donation des biens de Jean-Philippe à Marie-Catherine Canivet

Un acte de notoriété reçu le 8 janvier 1808, enregistré, constate que ledit sieur Ricci n'a laissé aucune ascendance, ni descendance, auxquels une portion de ses biens soit réservée par la Loi (CARAN, MC/ET/XV/1231).

Il disparaît en 1809, peu avant le 19 août, date à laquelle sa veuve, qui est dite habiter 17 rue de la Sourdière, achète un immeuble, comportant trois corps de bâtiments, au 39 rue d'Aboukir, pour 80.000 francs à Marie-Anne-Thérèse Grossart, épouse non commune en biens de Pierre Gasson, receveur général des Droits réunis du département des Vosges (CARAN, MC/ET/V/942). « Marie-Catherine Canivet, veuve sans enfant de Monsieur Jean-Philippe Ricci, propriétaire », compte se remarier et, le 3 mai 1810, elle signe un contrat à cet effet avec un négociant parisien, « Joseph Vaucher de la Croix [...] ayant trois enfans de son mariage avec Mademoiselle Henriette Renner » (CARAN, MC/ET/V/947).

Notes

1. Son contrat de mariage le dit majeur à la date de la signature ; comme la majorité matrimoniale était alors fixée à 30 ans pour les hommes, Jean-Philippe a donc entre 30 et 35 ans et est né au plus tard en 1735. C'est certainement l'un des aînés de la fratrie. On ne parle pas des autres enfants Ricci comme témoins de la signature.
2. Fille de Patrice-François Vaudichon, marchand-gantier parfumeur, et de Madeleine-Catherine Gourier, demeurant rue Montmartre, paroisse Saint-Eustache.
3. Cependant, Jean-Philippe ne figure pas dans les almanachs royaux de 1790 et de 1791.
3. Fils de feu Pierre Vaudichon, receveur de la Loterie Royale de France, et de Anne Moreau.
4. Etienne-Barthélémy Garnier (1759 – 1849), artiste-peintre, prix de Rome (1787, 1788).
5. Les deux autres tiers appartiennent à Elisabeth Ricci et son mari et à Théodore-Rose Ricci et à son mari Etienne Vincent. Cette loge avait été acquise par les parents Ricci et lors du règlement de leurs successions, était restée indivise entre leurs cinq enfants.
6. Bourdet a acquis une grande maison à Rueille (Debussy et Baron... p.25).
7. Mère célibataire de Marie-Madeleine-Pierrette Monnet. Cette dernière est née le 28 octobre 1796 (7 brumaire an V) de Benoît Monnet et de Marie-Catherine Canivet. L'enfant n'est baptisée que le 7 octobre 1806 ; Jean-Philippe Ricci est son parrain.

Manuscrits

CARAN MC/ET/V/942
CARAN MC/ET/V/947
CARAN MC/ET/XIII/341
CARAN MC/ET/XIII/470
CARAN MC/ET/XIII/479
CARAN MC/ET/XV/1231
CARAN MC/ET/XX/802
CARAN MC/ET/XXI/567
CARAN MC/ET/XXXI/672
CARAN MC/ET/LIII/754
CARAN MC/ET/CVIII/885
CARAN Y/5190A

Bibliographie

Annonces, Affiches et Avis divers Paris, 2 janvier 1785, 19 mars 1785, 15 avril 1785, 5 août 1785, 13 novembre 1785
DEBUSSY Thierry et BARON Pierre, « *Quo non ascendam ? Etienne Bourdet le Magnifique, un suiveur de Pierre Fauchard* », *Actes S.F.H.A.D.*, XXVIII^e congrès, Luxeuil-les-Bains, 2018, vol. 23, p. 24-30

III Dominique-Antoine Ricci, dentiste expert : une vie intellectuellement enrichissante mais un bilan financier plus nuancé.

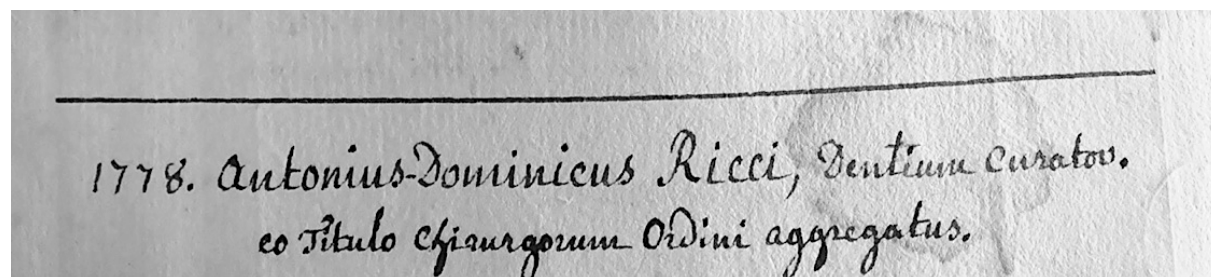
Avec Dominique-Antoine s'achève la trilogie des Ricci ; du fait de l'embourgeoisement familial, son parcours s'avère d'emblée beaucoup plus académique que celui de son père Jean-Baptiste et, dans une moindre mesure, que celui de son frère aîné Jean-Philippe, déjà plus frotté, bien en cour et, l'un n'allant pas sans l'autre, jouant dans sa campagne de Rueil au grand seigneur en rentes et en terres.

La date exacte de sa naissance est inconnue mais, d'après son acte de décès, elle se situerait en 1751, soit une dizaine d'années après l'installation de ses parents en France. Ceux-ci s'étant mariés à la fin de 1729, Dominique-Antoine est certainement le dernier-né de leurs cinq enfants. Manifestement influencé par son père et son frère, il se destine à la pratique dentaire.

L'édit royal de 1699 a introduit un début de réglementation dans une profession exercée jusqu'alors sans grand contrôle ; après un apprentissage de deux ou trois ans, les praticiens se voient obligés de passer avec succès un examen devant la Communauté des maîtres en chirurgie de la ville où ils comptent exercer et en reçoivent alors le titre de dentiste-expert. Les édits de mai 1768 viennent durcir encore les conditions d'accès au diplôme, en incluant dans le cursus des cours théoriques dispensés dans les Collèges de Chirurgie ; les jours des dentistes à brevet apparaissent comptés.

Le voyage à Reims

C'est ainsi qu'au début de 1776, après avoir effectué son apprentissage, tout en bénéficiant des conseils de son père et de son frère, Dominique-Antoine, certainement reçu expert à Saint-Côme, part travailler à Reims, « rue des Trois Meules, au coin de celle de Vesle » ; peu avant son départ de Paris, il a épousé Euphrasie-Charlotte Raymond (de) Belser, fille de Jean Raymond, dit (de) Belser (1) (CARAN, MC/ET/XXII/100) et de Marguerite-Charlotte Gilles, qui résident eux aussi sur la paroisse Saint-Germain l'Auxerrois. Il en aura trois enfants, tous nés à Reims paroisse Saint-Jacques, Jean-Baptiste-Charles-Henry le 22 mars 1779 (parrain : son grand-père Jean-Baptiste Ricci ; marraine : sans doute sa grand-mère maternelle Marguerite-Charlotte Gilles, épouse de Jean Raymond de Belsère), Sophie-Adélaïde le 28 janvier 1780 (parrain : Jean-Pierre Gronier, de cette paroisse ; marraine : Elisabeth Carneline, de la paroisse Saint-Denis) et Antoinette-Marie-Louise-Sophie le 16 janvier 1784 (parrain : Silvestre-André Leblanc, de la paroisse Saint-Germain l'Auxerrois, représenté par Charles-Henry Ricci, frère aîné de l'enfant ; marraine : Marie-Louise Rousseau, de la paroisse Notre-Dame des Vignes). Seule survivra la dernière dont il sera question plus bas (A.D. Seine, QQ7 3012).



Dominique-Antoine agrégé à la communauté des Chirurgiens de Reims
(Bib. Municip. Reims Ms 1084, 19)

Dès son arrivée à Reims, Dominique-Antoine se fait agréger au corps des chirurgiens de la ville, pour pouvoir y exercer et écouler en toute quiétude ; tout en travaillant *intra-muros*, il a une activité d'ambulant :

« M. Ricci, Dentiste de Paris, agrégé au Collège de Chirurgie de Reims, est arrivé à Châlons le lundi 15 juin. Une personne de cette ville, ayant les 2 grandes incisives supérieures cariées sur leurs parties antérieures, avait projeté (*sic*) de les faire extraire pour en substituer de Savoyard. M. Ricci fut consulté à ce sujet, mais la difficulté de trouver dans la Province un nombre de sujets pour faire choix desdites 2 dents, le détermina à poursuivre les vaines recherches qu'avaient faites jusqu'ici plusieurs de ses confrères, dans les moyens de réparer la substance émaillée des dents en pareil cas. Après 4 mois de travail & d'essais consécutifs, il est enfin parvenu à composer un mastic dont la principale substance est l'émail de la dent d'hippopotame préparée avec celle des dents humaines. Ce mastic a la dureté, le brillant & le poli des dents naturelles, il remplit exactement tous les sinus de la carie & rend (s'il est possible de s'exprimer ainsi) la dent aussi saine que si elle n'en eut jamais été affectée.

M. Ricci juge trop bien des avantages que l'on peut obtenir de cette découverte pour en faire tort au Public ; en conséquence il établira, incessamment, une Correspondance avec les Dentistes des principales villes du Royaume, auxquels il remettra une quantité de son mastic, avec l'instruction nécessaire pour l'employer. Il demeure à Reims, rue des trois Meules » (*Affiches, annonces...*, p.100).



Page de titre de Réflexions sur la conservation des dents...Reims, 1780

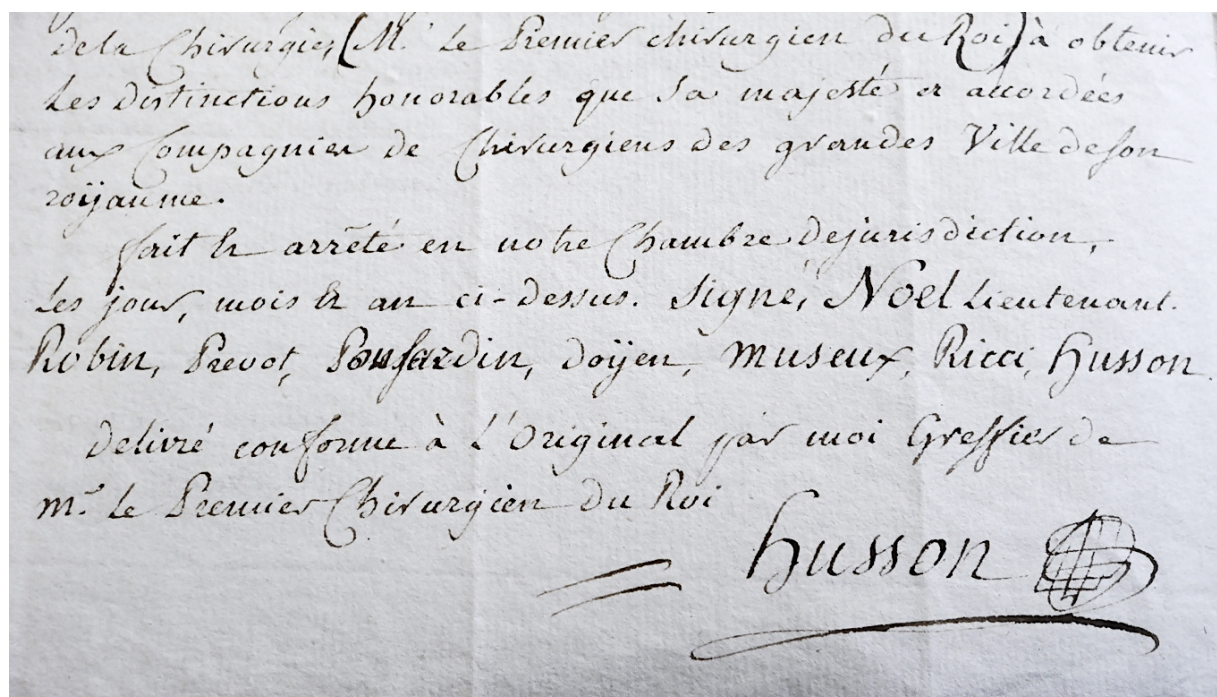
Une première publication

Il excipe encore de ses qualités d'expert et d'agréé au Collège de Chirurgie de Reims en 1780, lorsqu'il y publie *Réflexions sur la conservation des dents, les maladies qui les affectent et les remèdes qui leur conviennent*, plaquette à visée publicitaire dans laquelle il est dit y exercer rue des Trois-Meules, au coin de la rue de Vesle, où il commercialise essences, poudres, opiat « et tous les autres médicaments qui servent à l'entretien et aux maladies des gencives et des dents ». Dans l'introduction, il rapporte ses débuts à Reims :

« Cette ville ...a vu un Homme (2), né pour briller dans les parties de la chirurgie les plus difficiles et les plus importantes, comme il l'a fait depuis, s'appliquer à la pratique des maladies des dents et ne point faire envier à ses concitoyens les Dentistes de Paris. Ses talents l'ayant obligé d'élever son vol au dessus de la sphère dont ne doit pas sortir le Dentiste, il a quitté cette branche que son seul amour pour le bien public lui avait fait embrasser.

J'avais trop de modestie pour me croire en état de remplacer avantageusement une personne qui s'était acquise à juste titre la confiance du public ; mais l'accueil qu'elle me fit et toute sa compagnie, lorsque je me présentai pour être agréé en qualité de Dentiste, m'encouragea et me détermina à me fixer dans une ville où un grand nombre de personnes m'avaient déjà donné leur confiance... »

Il est probable aussi qu'il séjourne de temps à autre dans la capitale et y supplée son frère, chirurgien-dentiste du comte d'Artois, lequel le recommandera à son fils, le duc de Berri. C'est sans doute à ce titre qu'il doit d'être admis à Versailles où, d'ailleurs, il lui sera fait don d'« une petite table à dessus de porcelaine, laquelle a appartenu à la reine Marie-Antoinette » (CARAN, MC/ET/XLI/841). Une belle carrière de commensal de la famille royale s'ouvre devant les deux frères mais, malheureusement pour eux, dès le début de la Révolution, les princes, leurs protecteurs, émigrent et d'ailleurs, les règles de la promotion sociale se trouvent remises en cause.



Cahier de doléances de la communauté des Chirurgiens de Reims, 1789 (Bib. Municip. Reims)

La Révolution, une époque troublée à divers titres

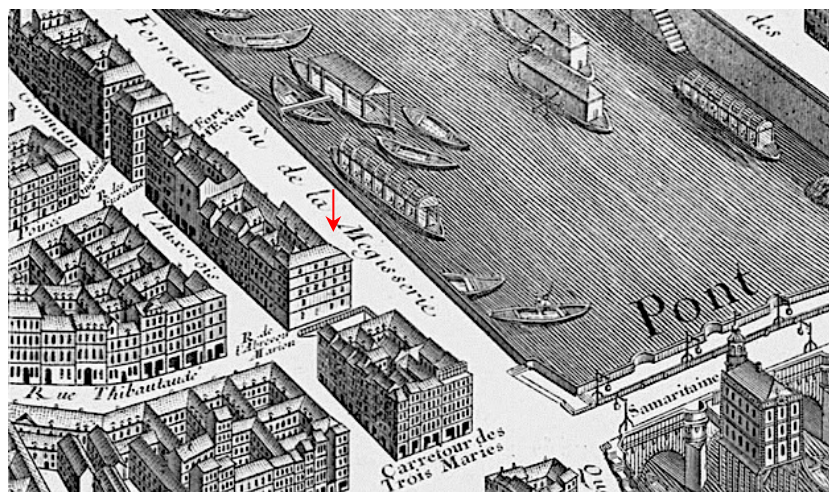
Il exerce cependant à Reims au moins jusqu'au 5 mars 1789, date à laquelle il appose sa signature au bas du cahier de doléances de la communauté des chirurgiens rémois, après celles du lieutenant du Premier chirurgien Noël, du prévôt Pierre Robin, du Doyen Ponsardin, de Pierre Museux (fils de Nicolas) et de Jean Husson. Noël et Robin seront leurs représentants à l'assemblée du tiers état qui se tiendra le 11 mars ; il est prévu qu'ils y fassent part de leurs demandes, lesquelles concernent essentiellement leurs prérogatives :

« Ils désirent que Messieurs les officiers municipaux et leurs concitoyens leur accordent des témoignages assez authentiques de leurs talents et de leurs services pour pouvoir parvenir un jour, par la voye du protecteur immédiat de la Chirurgie, M. le Premier chirurgien du Roi, à obtenir les distinctions honorables que Sa Majesté a accordées aux compagnies de chirurgiens des grandes villes de son royaume » (Arch. Municip. Reims, cahiers de doléances ; G. Laurent). Dominique-Antoine n'a pourtant pas passé la maîtrise en chirurgie d'après A. Philippe (p.61-62) et sa présence aux côtés de praticiens éminents étonne un peu.

Mais son union bat de l'aile et se profile un divorce qui ne sera effectif qu'après son instauration en 1792. Il quitte donc Reims et regagne Paris ; il y rejoint son frère Jean-Philippe qui, à la mort de leur père, a repris sa pratique quai de la Ferraille, non loin de l'Arche-Marion. L'endroit est bien connu de tous et conserve alors l'enseigne d'un occupant précédent, le marchand-mercier Louis Alexandre, qui y a séjourné jusqu'en 1755 ; les huissiers ordinaires aux Conseils y ont leur bureau et il n'est plus question d'y exhiber des curiosités animales.



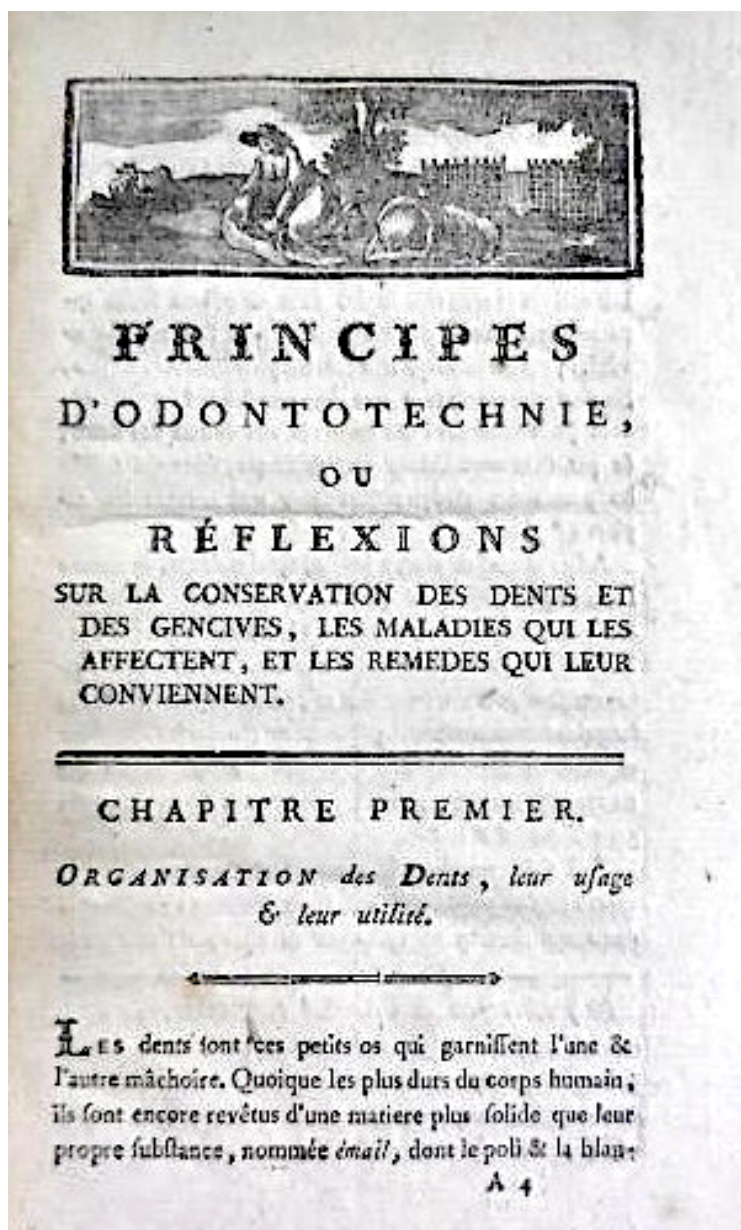
Le Pont Neuf et le quai de la Ferraille



Plan de Turgot, le quai de la Ferraille et l'Arche-Marion.

Un exercice parisien mais également itinérant

En 1790, Dominique-Antoine exerce toujours au 16 quai de la Ferraille et publie *Principes d'Odontotechnie ou réflexions sur la conservation des dents et des gencives*, brochure à visée manifestement publicitaire qui sera régulièrement rééditée les années suivantes.



Principes d'Odontotechnie ..., 1790

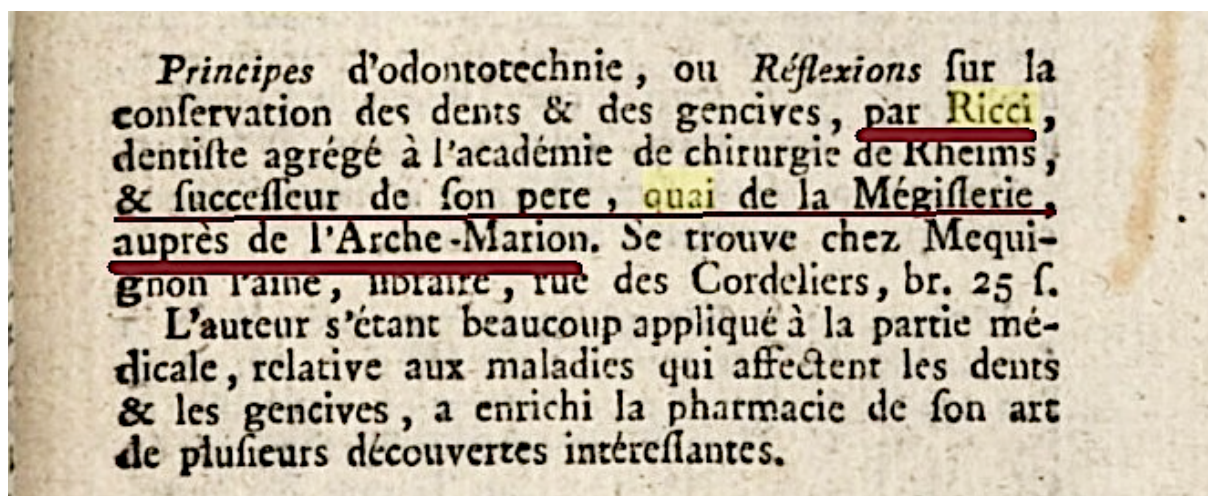
Toutefois, de temps à autre, il retourne en Champagne ; deux passeports lui sont délivrés par la municipalité rémoise, le 8 juillet 1791 avec la qualité de « bourgeois de Reims allant à Moncornet » et le 25 avril 1792, en tant qu'« expert dentiste à Reims » (Arch. Municip. Reims, passeports). Il a pu conserver des intérêts sur place mais il n'est pas exclu, pour autant, qu'il pratique alors en itinérant jusqu'aux confins du bailliage.

En juin 1793, un folliculaire précise que « l'auteur s'étant beaucoup appliqué à la partie médicale, relative aux maladies qui affectent les dents et les gencives, a enrichi la pharmacie de son art de plusieurs découvertes intéressantes », qu'il écoule toujours à la même adresse parisienne (*L'esprit des journaux français...*, p.419).

D'ailleurs, le *supplément du Journal de Paris* du 29 décembre de la même année (p.1) rappelle que « Ricci le jeune, chirurgien-dentiste, quai de la Ferraille » y vend son élixir et ses pots d'opiat au prix de 5 et 10 livres.

Principes d'Odontotechnie, par Ricci le jeune, chirurgien-dentiste, quai de la Ferraille. Se trouvent chez Méquignon, libraire, rue des Cordeliers. L'auteur, après avoir développé de nouvelles connaissances sur la science des dents, a aussi enrichi la pharmacie de son art de deux médicaments, dont l'un, connu sous le nom d'Elixir-Odontique, a la propriété de raffermir les dents, de dissiper les gonflements de gencives, et d'opérer la cure radicale des dents cariées et douloureuses; l'autre consiste en un Opiat des mieux préparés, nettoie les dents, entretient salubrement la bouche, et la préserve de tout accident. Le prix des flacons d'Elixir et des pots d'Opiat est de 5 liv. et 10 liv.

ancien *Moniteur*, 4 janvier 1794, p. 75



Dominique-Antoine successeur de son père (1794)

L'aisance s'installe

En dépit des événements politiques, son activité est suffisamment lucrative pour lui permettre d'acheter une maison, comprenant trois corps de bâtiments, entre cour pavée et jardin, sise à la Pologne, rue du Moulin Brûlé, à Jacques Auvray, jardinier, et à Marie-Gabrielle Cervelle, sa femme ; l'acte est passé le 19 août 1795 (2 fructidor an III) devant M^e Dugeon, notaire à Paris (cf. acte du 30 avril 1790, CARAN, MC/ET/VII/542) et son épouse n'y figure pas, ce qui implique qu'ils étaient alors déjà séparés.

Depuis le 23 mai 1786, Dominique-Antoine consentait un bail renouvelable aux époux Auvray, auxquels il louait une maison avec jardin, sise à Paris, rue de la Bienfaisance, à la Petite Pologne, moyennant le versement d'un loyer de 200 francs par an.

Au fil du temps, les preneurs, qui avaient hypothéqué leurs biens en garantie, semblent avoir des difficultés à acquitter leur terme, peut-être en raison de l'inflation touchant les assignats. Avant de les traîner en justice, Dominique-Antoine, qui travaille désormais au 67 rue Montmartre, chez son frère Jean-Philippe en passe d'arrêter son exercice, tente de trouver un terrain d'entente et les fait citer, devant le bureau de conciliation n°111 de la section de Brutus, le 19 février 1797. Le résultat n'est pas connu (A.D.Seine, D3U1 13).

Un acte du 21 mai 1797 (2 prairial an V) révèle qu'il est également propriétaire d'un immeuble de cinq étages, sis rue des Vieux Augustins n°13 ; à cette date, il signe un bail de neuf ans avec Claude Falcy, marchand épiciier, et Marie-Louise Tutin, son épouse. « Le présent bail est fait moyennant la somme de deux mille quatre cents francs » que les preneurs acquitteront annuellement en quatre termes.

Les nouveaux locataires comptent ouvrir une boutique au rez-de-chaussée et donnant sur la rue mais, prudent, Dominique-Antoine ne leur accordera satisfaction que sur production d'un plan « afin de le faire examiner par les gens de l'art » (CARAN, MC/ET/XXI/638).

Le 10 juin suivant, il consent un prêt à Antoine-Pierre Demours, le célèbre médecin oculiste, et à Constance-Louise Loyselle, son épouse ; désireux d'acheter une maison, rue de la Contre-escarpe, « occupée par la Poste aux chevaux », le couple emprunte à divers particuliers et reconnaît, en propre, devoir 10.400 livres à « Dominique-Antoine Ricci, officier de santé dentiste, demeurant à Paris, rue Montmartre, division de Brutus n°67 » (CARAN, MC/ET/XXI/638).

Remariage

Peu après, ce dernier se remarie avec Jeanne-Catherine Chevallier, probablement sa soubrette qui « a été auparavant environ dix ans au service de dame Alexandrine-Louise-Joseph Cochon de Saint-Hilaire » (CARAN, MC/ET/XVIII/901) ; elle apparaît dans un acte du 30 avril 1798 (11 floréal an VI) par lequel il revend sa maison de la rue du Moulin Brûlée à Laurent-Mathieu Renault, marchand-papetier, et à Marie Grange, son épouse, « moyennant les prix et somme de sept mille francs en principal [...] A ce faire fut présente et est intervenue Catherine Chevallier, épouse non commune en biens dudit citoyen Riccy, demeurant avec son mari et de lui autorisée à l'effet des présentes, laquelle déclare renoncer à exercer sur lesdits biens présentement vendus aucune action, ni hypothèque pour raison de son douaire et de ses autres conventions matrimoniales, en déchargeant entièrement lesdits biens et se réservant d'exercer ses droits sur les autres biens de son mari » (CARAN, MC/ET/VII/542).

Le 24 janvier 1799, Dominique-Antoine, « chirurgien-dentiste demeurant à Paris, rue Montmartre, n°66 », donne quittance du versement de la somme convenue (CARAN, MC/ET/VII/546). Curieusement, il n'est pas propriétaire de son habitation ; la preuve en est apportée par un acte du 19 décembre 1801 (28 frimaire an X) :

« Fut présent le cit. Mathieu-Bernard Goudin, demeurant à Paris, rue Verte Saint-Honoré, n°1127, division du Roule, lequel a, par ces présentes, fait bail et donné à loyer pour neuf années entières et consécutives [...] audit cit. Dominique-Antoine Ricci et à cit. Jeanne-Catherine Chevallier, son épouse, [...] demeurant à Paris, rue Montmartre, n°66 [...], une maison sise à Paris, rue Montmartre, n°66, près la rue de Cléry [...] que lesdits preneurs ont dit bien connaître et en être contents [...] Le bail est fait moyennant les prix et somme de mille huit cents francs ».

(CARAN, MC/ET/XIII/515).

Or il s'agit là de la maison occupée par son frère Jean-Philippe, en vertu du bail à lui consenti pour neuf ans par le même sieur Goudin le 12 janvier 1792. Dominique-Antoine y a donc certainement repris la patientèle de son aîné, retiré et qualifié d'ailleurs d'ancien chirurgien-dentiste dans un acte du 10 décembre 1805 (CARAN, MC/ET/CVIII/885).

Une société choisie

Grands amateurs d'art dramatique, Dominique-Antoine et sa nouvelle épouse vont fréquemment applaudir une tragédienne du Théâtre Français, Catherine-Joséphine Duchesnois (1777-1835), alors très en vogue, avec laquelle ils vont vite se lier d'amitié.



Portrait de Mademoiselle Duchesnois dans le rôle de Didon, toile de F. Gérard, musée Carnavalet

Grande fille fort bien faite, leur nouvelle amie ne brille pourtant pas spécialement par la grâce et ses traits sont des plus communs mais elle a énormément de talent et constitue souvent l'attraction des parties de campagne que les Ricci organisent chez eux à Montmartre. Le 24 avril 1804, celui qui n'est encore qu'Henri Beyle est présenté à l'actrice pour laquelle il nourrit manifestement un tendre sentiment ; tous ses amis, la plupart non moins désargentés que lui mais également ardents défenseurs de Mademoiselle Duchesnois, vont intégrer la société reçue à Montmartre. Beyle (*Journal*, p. 379-380) rapporte que l'un d'eux, *Inchinevole* (3), lui aussi quelque peu amoureux de la « jolie laide »,

« [...] fait connaissance intime avec Monsieur Ricci, dentiste, qui le considère comme un de ces jeunes gens à grands talents à qui il ne manque que la fortune pour faire leur chemin. Et Madame Ricci a trouvé un moyen honnête de le soulager en l'invitant souvent à dîner (deux fois par semaine). Il fait des vers à Madame Ricci ».

Méprisant, il ajoute :

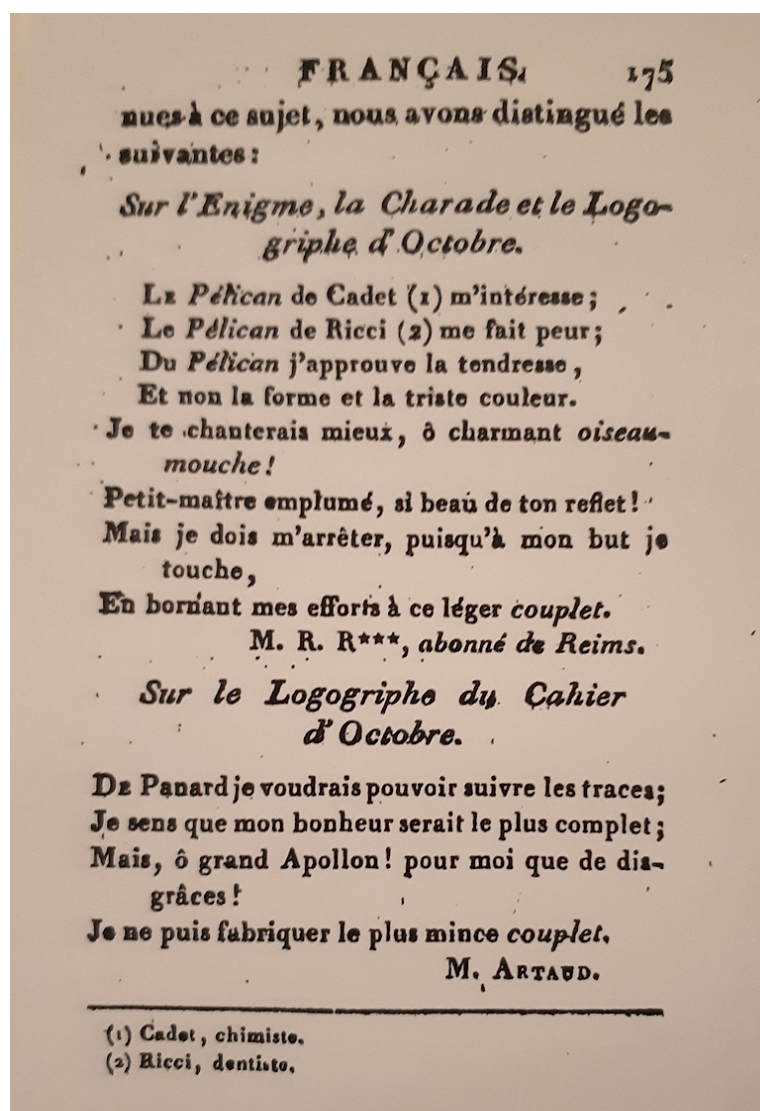
« Quand il est au parterre et que Monsieur Ricci est au parquet, il cherche ses regards avec un air de bassesse remarquable ».



physionotrace de Henri Beyle (ca 1804)

A quelque temps de là, le 25 mars 1805, la dame de leurs pensées, rebaptisée Ariane par Beyle, organise une soirée chez elle ; on y croise une société choisie quoique éclectique, le poète élégiaque Evariste de Parny, le général de Valence gendre de Madame de Genlis, Millevoye un poète estimable d'après Beyle, de nombreux gens de théâtre dont l'actrice Louise Contat et sa fille née de ses amours avec Amalric de Narbonne, lui-même fils illégitime du Roi Louis XV, Beyle et ses amis ainsi que bien sûr Dominique-Antoine , son épouse et sa fille Sophie. On danse « en attendant », on versifie, on donne une pièce écrite par l'un des invités, « un violon fait l'orchestre ». La famille Ricci est priée de monter sur la scène rapidement improvisée ; il s'agit d'une historiette mettant en jeu les divinités de l'Olympe : un directeur de spectacle souhaite organiser un divertissement en vers destinée à une certaine Joséphine, qui est une jeune mortelle surveillée de près par les Parques, jouées par Madame et Mademoiselle Ricci. Le dieu Mercure leur dérobe leurs attributs afin que la belle enfant ne trépasse pas prématurément. Chacune des Parques chante alors un couplet pour clamer son déplaisir mais « Madame Ricci fit chanter le sien par sa [belle-]fille ». Toujours prêt à s'enflammer, Beyle (p.526) ajoute :

« Mademoiselle Ricci est digne de Monsieur son père et de Madame sa [belle-] mère. Elle pourrait être sœur de Mademoiselle Lawal-Lécuyer [une jeune chanteuse lyrique alors plébiscitée par le public]. C'est pour elle que Lemazurier fait des enfants de commande (ce mot est de moi) ».



Il est permis de supposer que la jeune Sophie est pourvue de tous les agréments du sexe. Les Parques récupèrent leurs avantages sur la promesse faite à Mercure de ne plus s'attaquer à Joséphine ; Beyle reprend :

« Tout finissait donc lorsque Monsieur Ricci s'avance, un papier à la main, et chante deux couplets. Dans le premier, il demande la parole ; dans le second, il se félicite d'avoir dit le premier que le talent de Joséphine serait plus long que sa vie ». Le rideau tombe, applaudissements nourris et on redanse force gavottes et contre-danses avant d'aller souper, mal, précise Beyle. « On sortit de ce coupe-gorge et on retourna au salon. On se remit à danser [...] A quatre heures, le bal cessa » ...

Parmi les amis des Ricci figure encore François Allaire, un coryphée de la Comédie Italienne et de l'Opéra-Comique, à la vérité assez médiocre, selon Grimod de La Reynière (p. 7) :

« Son honnêteté dans le monde le fait aimer et estimer de tous ceux qui ne peuvent se résoudre à l'applaudir ».

Sous le Directoire, le chanteur a épousé la plus trop jeune soprano Françoise Carpentier (1747-1829), veuve d'un comédien Adrien Gonthier, et de vingt ans son aînée.

Dominique-Antoine joint, sans nul doute, l'utile à l'agréable dans la fréquentation du meilleur monde et il est permis de supposer qu'il y trouve également son intérêt.

Introduction d'améliorations techniques

Comme nombre de praticiens d'alors, Dominique-Antoine cherche à introduire diverses améliorations pour mieux répondre à l'attente du public, en premier lieu dans le dépistage des caries débutantes. Il crée un modèle de sonde, qui sera utilisé longtemps au cours du siècle suivant ; Maury, qui avait été son collaborateur, écrira en 1820 à ce sujet :

« Je dois à M. Ricci l'emploi de cette sonde ; il l'estimait beaucoup, parce qu'elle l'aidait à découvrir des caries où les sondes ordinaires ne pouvaient pénétrer. Cette sonde est simplement une tige de fer, dont les deux extrémités très déliées se terminent en un demi-cercle à spirale, et dont l'une a sa courbe dirigée à droite et l'autre à gauche.

A l'aide de ces courbes, on peut pénétrer dans toutes les caries dont le siège se trouve particulièrement entre les molaires, et qui est quelquefois très difficile à découvrir, surtout lorsque ces caries se trouvent aux dents de sagesse de la mâchoire supérieure. Avec cette sonde, on est certain, si on se donne la peine de faire des recherches, de ne jamais extraire une dent saine pour une cariée » (Maury, p. 48-49 et pl. 3).



Sondes de Ricci

Un modèle de cette sonde, dite de Ricci, particulièrement soigné avec virole en or ciselé, figure dans le coffret de Grangeret, ayant appartenu à Napoléon I^{er} et présenté en 1979 (4) ; on en connaît au moins trois autres exemplaires, en acier poli, le premier dans le coffret de Weber réalisé à Paris entre 1823 et 1828 pour l'ex-impératrice Marie-Louise (F.E.R. de Maar, p.1203-1214), et les deux autres dans ceux plus tardifs (ca 1850) de Lür (ASPAD) et de Soyez (Cat. Bordeaux Enchères).

Dominique-Antoine s'intéresse encore à la rétention des prothèses mobiles ; le 27 mars 1807, il dépose « un brevet de cinq ans, pour l'invention de fixer les râteliers artificiels d'une manière invariable » (*Annales des Arts et...*, p.316.).

« L'auteur, voulant remédier à tous les inconvénients occasionnés par les râteliers dont on a fait usage jusqu'à présent, a sollicité un brevet de cinq ans pour des perfectionnemens qui consistent à ajouter, aux extrémités des ressorts à boudin, une lame coudée tournant sur pivot. Par ce moyen les râteliers sont très bien assujettis ; ils font l'office des muscles de la mâchoire inférieure et favorisent la mastication. Les râteliers, dont M. Ricci est l'inventeur, sont composés de trois pièces formant une ligne droite ; la partie moyenne est connue sous le nom de ressort à boudin ; les deux autres pièces sont additionnelles et présentent deux lames coudées qui portent le ressort derrière ces deux pièces. Ces branches ou lames sont soudées par l'une de leurs extrémités à celles du ressort à boudin. Elles sont percées d'un trou qui reçoit un pivot, ce qui les assujettit au râtelier, et sur lequel elles tournent pour donner au ressort une grande extensibilité à tous les mouvemens de la mâchoire inférieure » (*Dictionnaire chronologique et raisonné...*, p.393).

Peu après, il se fait enregistrer au secrétariat de la Préfecture de Paris et apparaît ainsi sur la liste arrêtée le 1^{er} avril 1807 (*Liste des médecins, chirurgiens...*, p.19) comme « pourvu d'un diplôme délivré par le lieutenant du Premier Chirurgien du Roi » ; il exerce dorénavant au 27 de la rue des Fossés-Montmartre.

Une méchante querelle va bientôt l'opposer à un praticien italien, alors parisien, Giuseppangelo Fonzi ; celui-ci vient de mettre au point des dents prothétiques en porcelaine, pourvues de crampons en platine, permettant leur montage sur des bases coulées obtenues d'après le moulage des crêtes gingivales. Bien qu'ayant confondu Jean-Baptiste et son fils cadet, M. Zimmer a rapporté les détails de la polémique (Zimmer, p.38-42) ; l'affaire débute suite à une lettre adressée par Antoine-Dominique au Ministre de l'Intérieur le 22 octobre 1808 :

« Monseigneur,

La discussion qui s'est établie entre moy et M.Fonzi sur une question qui concerne l'art que nous professons a pu sembler oiseuse à différentes personnes, je ne l'ai soutenue que parce qu'elle est du plus grand intérêt pour la santé, et qu'elle mérite réellement d'être éclairée. Les vûes seules du bien de l'humanité m'ont donné le courage de l'entreprendre, mais, Monseigneur, l'état de cette question est tel que le public qui en a été entretenu ne peut plus rester ignorant sur sa solution, qui doit fixer un point bien capital pour la santé.

Il appartient à Votre Excellence, Monseigneur, de faire cesser cet état de choses. L'Ecole de Médecine, seule institution légale et compétente, semble devoir naturellement juger la question, qui est de scavoir lequel des procédés de M.Fonzi ou du mien est préférable pour établir, dans tous les cas possibles, des pièces artificielles et lequel de nous sait mieux exécuter des dentiers qui imitent la Nature. Permettez-moi donc, Monseigneur, de vous prier de vouloir bien nommer des commissaires pris dans le sein de l'Ecole de Médecine qui prononceront sur la question dont je viens d'avoir l'honneur de tracer la nature à Votre Excellence.

Je suis avec le plus profond respect, de Votre Excellence, monseigneur, le très humble et très obéissant serviteur [*sic*] Ricci » (CARAN, F/8/163).

Guère convaincu en apparence, le Ministre fait néanmoins suivre, le 23 décembre 1808, la demande à Michel-Augustin Thouret, le directeur de l'Ecole de Médecine (CARAN, F/8/163), lequel nomme rapporteurs les professeurs Sabatier et Deyeux. Les conclusions réciproques renvoient les plaideurs dos à dos et deux mois plus tard, l'affaire est enterrée.

Paraît en 1810 la seconde édition de l'ouvrage de Louis Laforgue, *Théorie et pratique de l'art du dentiste*, dans le volume 2 duquel l'auteur s'en prend à Dominique-Antoine :

« Un an après que Ricci eut pris un brevet d'invention pour ces ressorts, j'ai trouvé un double dentier fait par Massé qui avait les ressorts en tout semblables à ceux de Ricci. Il était en place depuis plus de quatre ans avant que Ricci prit ses brevets : ce qui fait que j'en attribue l'invention à Massé et non à Ricci. Ce dentier de Massé est le plus ingénieux de tous ceux que j'ai vus, et le plus propre à empêcher que le dentier supérieur ne se porte en avant » (p.143).

Toutefois, plus loin (p.252), il reconnaît que sa critique de Fonzi est parfois fondée :

« Ricci, dentiste à Paris, reconnu bientôt et publia que les gâches et la traverse qui forment les points d'union des dents de Fonzi faisaient trop de volume à la face postérieure des dents de la mâchoire supérieure ; que le choc qu'elles recevaient des dents de la mâchoire inférieure était insupportable, en ce qu'il ébranlait les dents qui portaient les dents artificielles, les rendait douloureuses et les faisait tomber ; que pour éviter ce choc, Fonzi avait fait des pièces très cintrées et qui sortaient du bord alvéolaire au point qu'elles n'y portaient point contre les gencives ».

Rencontre de quelques personnages intéressants

Depuis quelques années, Dominique-Antoine est créancier de Jean-Baptiste-Daniel Auber, ancien capitaine des chasses du prince de Condé, artiste-peintre mélomane, reconverti présentement dans le commerce d'œuvres d'art, et de son épouse Adélaïde- Françoise-Esprit Vincent. Ce sont les parents du compositeur (1782-1871) et ils ont pris en garantie du prêt une hypothèque en faveur de leur prêteur. Le 5 décembre 1810, Dominique-Antoine se fait subroger dans cette affaire par Jean-Sébastien Vaume, docteur en médecine, et Marie-Elisabeth Bechet, son épouse. Il donne main levée de l'hypothèque, comme de la subrogation, le 9 juillet 1813 à son domicile du 27 rue des Fossés-Montmartre (CARAN, MC/ET/XVIII/1062) ; il n'est fait aucune mention de Jeanne-Catherine Chevallier, probablement morte prématurément, entre 1801 et cette date, « à Montmartre » (d'après l'acte de décès de Dominique-Antoine). Ce sont sans doute ses rapports avec la famille Auber qui, en 1814, lui ouvrent les portes du Conservatoire de musique dont il devient le dentiste.

Cette même année, toujours domicilié rue Montmartre, Dominique-Antoine, « dentiste agrégé à l'ancienne Académie de Chirurgie de Reims, est dit chirurgien et pharmacien dentiste de S.A.R. Mgr le duc de Berri et de S.M. l'Empereur de toutes les Russies » (page de garde de *Instructions sur l'entretien des dents...*). Le 31 mars 1814, Le tzar Alexandre I^{er}, à la tête des armées coalisées, entre dans la capitale, qu'il ne quittera qu'après la signature du premier traité de Paris (30 mai). C'est alors l'entente la plus cordiale avec les Bourbons et il est vraisemblable que Dominique-Antoine lui est recommandé par le duc de Berri dont il est le praticien attitré. En effet, les rapports entre les souverains seront beaucoup plus distants lors de la seconde Restauration. C'est ainsi qu'en témoignage de sa satisfaction, le tzar lui fait remettre une « épingle d'aigue-marine enrichie de diamants » (CARAN, MC/ET/XLI/841).

P. Elysée, *premier chirurgien.*

Chirurgien ordinaire. M. Bougon.

Maison de Monseigneur le Duc d'Angoulême.

.....

Maison de Monseigneur le Duc de Berry.

M. Guérin, *médecin.* M. Ricci, *chirurgien-dentiste.*

M. Amy, *chirurgien.* M. Holstein, *médecin-dentiste.*

Service de Monseigneur le Prince de Condé.

M. Guérin, *médecin.*

M. Milet, *chirurgien.*

M. Hostein, *chirurgien-dentiste.*

Service de Monseigneur le Duc de Bourbon.

M. Philibert, *médecin.*

Conseil de Santé des armées.

M. Coste, *premier médecin des armées.*

M. Hallé, *chirurgien en chef des armées.*

M. Laubert, *pharmacien en chef des armées.*

M. Fournier, *docteur en médecine, secrétaire.*

B I B L I O G R A P H I E.

ANATOMIE Pathologique des organes les plus importants du corps humain, par *Mathieu Baillie*; ouvrage traduit de l'anglais, et enrichi de notes et de planches, par M. *Guerbois*, chirurgien-adjoint de la Maison de Santé du faubourg Saint-Martin, chirurgien au Collège Royal de Louis-le-Grand, etc. Vol. in-8.° 1815. A Paris, chez l'*Auteur*, au Collège, rue Saint-Jacques, N.° 123; et chez *Crochard*, libraire, rue de l'Ecole de Médecine, N.° 3. Prix, 5 fr. 50 cent.

INSTRUCTION

SUR

L'ENTRETIEN DES DENTS ET DES GENCIVES,

Sur les propriétés d'une Liqueur utile pour la guérison de leurs affections, et pour un grand nombre d'autres cas maladifs.

PAR M. RICCI,

CHIRURGIEN-DENTISTE, AGRÉGÉ AU CORPS DE MM. LES CHIRURGIENS DE REIMS, PHARMACIEN-DENTISTE DE S. M. L'EMPEREUR DE TOUTES LES RUSSIES, INVENTEUR DE DIVERS PROCÉDÉS INGÉNIEUX POUR LA CONFECTION DES DENTS ARTIFICIELLES, CHIRURGIEN ET PHARMACIEN-DENTISTE DE S. A. ROYALE MONSIEUR LE DUC DE BERRY, DENTISTE DU CONSERVATOIRE ROYAL DE MUSIQUE, etc.

Quoi de plus heureux que de se plaire dans une suite d'occupations convenables à ses talents et à son état! (*Théorie des Sentiments agréables.*)



A PARIS,

CHEZ L'AUTEUR, RUE DES FOSSÉS-MONTMARTRE, N^o. 27.

DE L'IMPRIMERIE DE L.-G. MICHAUD,
IMPRIMEUR DU ROI,

RUE DES BONS-ENFANTS, N^o. 34.

M. DCCC. XIV.

~~T 3536.~~
~~N. m.~~

MÉMOIRE

SUR LES DENTS RACIFORMES

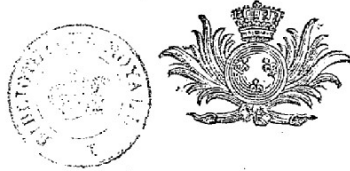
OU RACISUBÉRIQUES;

Nouvelle Méthode d'implanter les DENTS A PIVOT, de les faire tenir solidement dans les plus mauvaises racines, et de faire cesser la carie du canal dentaire;

Suivi du RAPPORT et de l'APPROBATION de MM. les Membres du Cercle médical de Paris.

PAR M. RICCI,

CHIRURGIEN ET PHARMACIEN-DENTISTE DE S. A. R. M^{GR}. LE DUC DE BERRY, ET DE S. M. L'EMPEREUR DE TOUTES LES RUSSIES.



A PARIS,

CHEZ L. G. MICHAUD, IMPRIMEUR DU ROI,

RUE DES BONS-ENFANTS, N^O. 34.

ET CHEZ L'AUTEUR, RUE DES FOSSÉS-MONTMARTRE, N^O. 27.

M. DCCC. XVI.

Mémoire sur les dents raciformes, 1816

Admission au Cercle Médical de Paris

En 1816, toujours domicilié au 27 rue des Fossés-Montmartre et pourvu des mêmes qualités, Dominique-Antoine publie *Mémoire sur les dents raciformes ou racisubériques ; nouvelle méthode d'implanter les dents à pivot, de les faire tenir solidement dans les plus mauvaises racines et de faire cesser la carie du canal dentaire ; suivi du rapport et de l'approbation de MM. les membres du Cercle Médical de Paris* (5).

Antoine Portal (1742-1832), professeur au Collège de France et futur Premier médecin de Louis XVIII, qui a marqué du temps de sa jeunesse de l'intérêt pour les maladies des dents, a en effet créé le 26 mars 1811 ce Cercle Médical en remplacement de l'ancienne Académie Royale de Médecine. Sur présentation de quatre de ses membres titulaires, Dominique-Antoine en a été élu membre associé, tout comme son contradicteur Fonzi d'ailleurs, et il va profiter de sa position pour diffuser son opuscule.

Après avoir rappelé la difficulté d'obtenir une rétention durable des dents à pivot, il y revient sur les différents produits de scellement employés jusqu'alors, le mélange gomme laque-térébenthine-corail blanc préconisé par Fauchard, le plomb par Bourdet, le bois par Laforgue, voire la cire. Aucun n'est vraiment satisfaisant et les conséquences en sont l'halitose, la

survenue de récidives de caries sur les moignons, voire d'abcès. Il propose de réaliser des dents monoblocs de préférence en porcelaine car imputrescibles et de les sceller dans les racines résiduelles avec une substance dite subérique. Il n'en donne pas la composition mais il est probable qu'il s'agit de subérine, une substance résineuse, insoluble dans l'eau comme dans l'alcool, obtenue par oxydation du liège par l'acide nitrique.

Lors de sa séance du 16 juillet 1816, le Cercle Médical délègue donc trois commissaires choisis dans ses rangs, tous médecins, le secrétaire général Frédéric Chardel, l'archiviste Jean-Marie Cornac et Antoine Adamucci ; ces derniers « se sont réunis chez M. Ricci, où ils ont trouvé M. Miel, dentiste, qui a fait conjointement avec eux les expériences convenables » (43), qui s'avèrent concluantes, et suivies de la présentation de deux cas cliniques ayant un recul de plusieurs années.

C'est ainsi que lors de la séance du 6 août 1816 (*Mémoire sur les dents raciformes...*, p.13.), les commissaires, plutôt convaincus, font devant leurs collègues l'analyse de la plaquette à eux soumise et rapportent leurs constatations ; ils accordent même leur parrainage à Dominique-Antoine qui en profite pour solliciter son admission comme membre associé-correspondant du Cercle (*Procès-verbaux des séances...*). Sa demande est examinée par le Dr Fouquier, président, assisté des D^{rs} Janin et Caille. Le 17 septembre, ce dernier

« lit au nom de la commission chargée de l'examen de la demande de M. Ricci, dentiste de S.A.R. le Duc de Berri, d'être admis au nombre de ses associés correspondants du Cercle Médical, un rapport très honorable pour ce candidat. La Société passe ensuite au scrutin et nomme M. Ricci membre associé correspondant »
(*Procès-verbaux des séances...*)

1817 est la dernière année où *l'Almanach du Commerce de la ville de Paris* (p.388 et 403) mentionne l'exercice de Dominique-Antoine, toujours au n°27 de la rue des Fossés-Montmartre ; *l'Almanach des 25.000 adresses de Paris* (p.495) fait chorus et le dit encore « chirurgien et pharmacien dentiste de S.A.R. Mgr le duc de Berri et de S.M. l'Empereur de Russie, associé-correspondant du Cercle Médical de Paris ».

L'heure des bilans

En avril 1818, il vient d'arrêter son exercice ; pour une raison inconnue, il déménage temporairement et s'établit chaussée de Clignancourt, à la barrière Rochechouart, chez Joseph Orsel, un riche financier, l'une des dix plus grosses fortunes parisiennes au début de l'Empire. Ce dernier a acheté à bas prix les jardins de l'abbaye de Montmartre, vendus comme biens nationaux une vingtaine d'années auparavant, et les lotira par la suite, mais, pour l'heure, c'est encore la campagne.

Peut-être malade ou tout simplement sentant l'âge venir, le 18 mai, Dominique-Antoine, « ancien dentiste de S.A.R. Mgr le duc de Berri », rédige un premier testament sous la forme mystique, donc dans le plus grand secret, et le remet à son notaire parisien, Barthelemy Decan (CARAN, MC/ET/XLI/841). Il y lègue tous ses biens à Sophie Ricci, sa fille unique, mariée avec Louis-Antoine-Modeste Belot, négociant à Paris, mais

« à la charge, pour elle, conformément à l'article 1048 du Code Civil de rendre ces biens [à son décès] à ses enfans nés et à naître ».

Suivent de nombreux legs particuliers et d'abord à sa bonne [*sic*] Joséphine-Nicole Lafontaine à la condition qu'elle loge et s'occupe d'une femme âgée de sa connaissance, une rente viagère de 2.000 francs, ainsi que le mobilier, l'argenterie, la vaisselle et le linge qu'il a apportés lors de son installation chez Joseph Orsel. Il ajoute :

« je [lui] donne et lègue [...] toute ma garde-robe à l'exception de mon chapeau et de mon épée ».

Suivent d'autres libéralités

« je donne et lègue à ma sœur [Théodore-Rose, épouse Vincent] tous les tableaux de famille qui se trouveront dans mon domicile, ainsi que mon portrait [...] Je donne et lègue à la mère de ma fille, ma première femme, dix huit cents francs de rente viagère, le fonds de ladite rente, son décès arrivant, reviendra à ma fille.

Je donne et lègue à M. Dervo [Dervaux], dentiste, mon ancien élève, tous les livres composant ma bibliothèque et ceux qui se trouveront ici, une boîte d'instrumens de son état, plus le tableau représentant M^{lle} Duchesnois, artiste du Théâtre Français, dans le rôle de Didon [...]

Je veux que tous les capitaux qui rentreront à ma succession provenant des placements que j'ai faits soient placés en acquisition d'immeubles ».

Il entend que les revenus desdits biens soient capitalisés chaque année au profit de ses petits-enfants nés ou à naître, faute de quoi sa fille serait privée de son legs.

Il nomme encore pour exécuteur testamentaire son beau-frère Etienne Vincent et lui laisse l'épingle de cravate, cadeau du tzar Alexandre I^{er}. Il stipule néanmoins :

« Je prie M. Vincent de ne rien faire qu'assisté et aidé des conseils de M. Wasse, avoué, mon ami ».

Enfin, ultime précision :

« Je veux que l'on ne fasse aucune dépense pour mes funérailles ; je recommande donc qu'elles soient les plus simples possible ».

Or, le 1^{er} juin 1819, manifestement alité dans sa chambre « éclairée par une croisée sur le jardin », il éprouve le besoin de rédiger un codicille olographe, en présence de six témoins, artisans ou commerçants de la chaussée de Clignancourt ; il a réintégré pourtant alors son domicile du n°18 rue des Grands Augustins :

legs de son épingle d'aigue marine à M. Boivin (CARAN, MC/ET/XLI/841)

« Modification au testament que j'ai fait sous la forme mystique le 18 mai 1818
Je nomme pour tuteur à la restitution, que j'ai établi par ce testament en faveur de mes petits-enfants, mon ami M. Boivin, avoué au Tribunal de Première Instance. Je remplace, par ce choix que je confie à l'amitié de M. Boivin, celui que j'avais fait de M. Vincent et dans la seule idée de le dégager d'un embarras et d'une surveillance que son peu d'expérience dans les affaires lui aurait occasionné. Je nomme également pour mon exécuteur testamentaire, avec la saisine, conformément à la Loi, le même M. Boivin. Je le prie d'accepter comme gage de ma reconnaissance et de mes sentiments pour lui mon épingle d'aigue-marine, entourée de brillants que j'ai reçue de la part de l'Empereur de Russie.
Je donne et lègue à Madame Bellot, ma fille, le beau Witcheurer qu'elle m'a rendu, les tableaux peints représentant mon portrait, celui de ma femme et le sien, plus deux petites miniatures de ma femme et de sa mère, le tableau brodé dans lequel il y a un petit amour et enfin la cage avec le petit chien.
Je donne et lègue à Madame Boivin, femme de mon ami et comme marque de mon tendre souvenir ma petite boîte d'or ronde et une petite table à dessus de porcelaine, laquelle a appartenu à la Reine Marie-Antoinette. »

Suivent divers legs particuliers de moindre importance à M^e Decan, son notaire, à Madame Wasse mère et à Monsieur Wasse son fils. Il ajoute encore :

« Je donne et lègue à mon ami Monsieur Adamucci [du Cercle Médical de Paris] (6) les Œuvres d'Ambroise Paré, le Traité de l'amour conjugal en deux volumes, le Dictionnaire de Médecine et tous les autres ouvrages qui ont rapport à cette science. Quant au surplus de ma bibliothèque, je le donne et lègue à Charles Boivin, mon filleul, priant Monsieur Boivin, mon ami et son père, de disposer pour lui des livres qui seraient contraires aux bonnes mœurs de la jeunesse.

Je donne particulièrement à Gravereaux fils [d'un des témoins] mes instruments pour extraire les dents, pour les nettoyer, toutes mes limes tant vieilles que neuves, le peu de dents naturelles qui me restent et mon cordonnet.

Je prie mon ami, Monsieur Adamucci, de recevoir chez lui en dépôt mes livres de dentiste et ceux qui traitent des maladies de la bouche, de recevoir également mes étaux, scies, mon cheval marin, mon grand tour avec ses meules et mollettes, d'autres petits tours en acier dont plusieurs servent de porte-forêts, archets, équarisseurs et filières, échoppes, les instruments et tout ce qui sert à faire et construire des raciformes, généralement enfin tous les outils que j'aurais oublié d'énoncer servant à travailler le cheval marin, à faire des dents et râteliers artificiels, plus toutes les substances métalliques à souder et instruments propres à la fabrication des dents de porcelaine, ainsi que les recettes manuscrites de diverses compositions relatives à cet objet. Il voudra bien partager ledit dépôt entre MM. Maury et Gravereaux, cy-dessus dénommés, moyennant compensation quelconque pour ce qui ne pourrait être divisé et sur l'estimation des parties. Je leur donne aussi toutes les dents en porcelaine.

En cas de difficulté sur le partage, je prie Monsieur Adamucci d'être arbitre et conciliateur. Quant aux recettes susdites, il en sera fait un double pour l'un des copartageants. Je donne et lègue aussi à chacun d'eux les petites mâchoires qui sont sous le globe de la pendule de ma chambre.

Je donne à mon ami Allaire, artiste dramatique, le grand tableau représentant Mademoiselle Duchesnois dans le rôle de Didon.

Je donne à Joséphine Lafontaine mon portrait fait au crayon, ceux de ma femme, de ma fille et de M. Allaire [...]

Je révoque le legs que j'avais fait à M. Dervaux par mon précédent testament et je lui remets seulement l'étui en maroquin vert qu'il m'avait donné, garni d'instruments pour les dents.

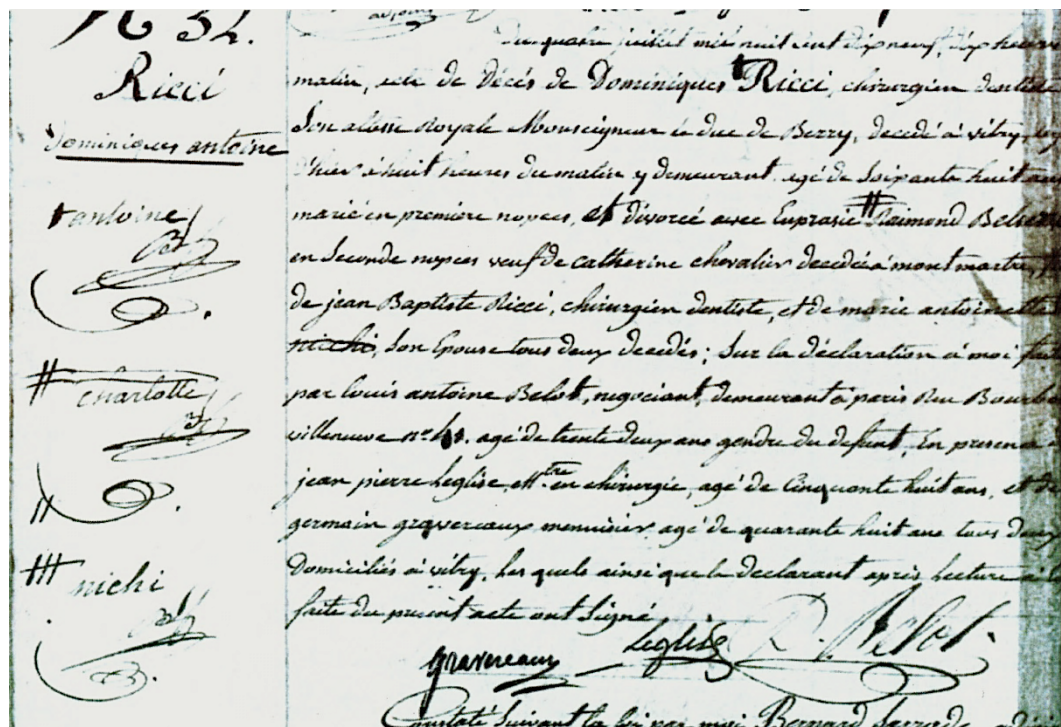
Je révoque aussi les dispositions relatives à mes funérailles et demande qu'elles soient faites avec pompe mais honorablement.

Dans le cas où, par mon testament mystique, je n'aurais pas légué à Madame Belser, ma première femme, deux cents livres de rente viagère, je les lui lègue par ce présent pour lui compléter 2.000 fr. » (CARAN, MC/ET/XLI/841).

On ne peut que se montrer frappé par l'importance accordée, dans ce testament, à ses confrères et par le souci affiché du devenir de tous les objets qui lui ont servi au cours de son exercice. Maury lui exprimera d'ailleurs sa gratitude en 1822, trois ans après sa disparition :

« Cet ingénieux dentiste m'a légué une grande partie de ses livres, instruments, outils, recettes manuscrites et autres objets relatifs à notre art. Je dois cette déclaration authentique à la mémoire d'un homme qui m'a toujours honoré de sa bienveillance. [...]

Quant à mes recettes pour la fabrication des dents incorruptibles [...], j'en appelle à MM. Miel, Regnard, Dervaux, Schoeffler et autres, auxquels je fis part de ces recettes il y a quatre ans [...] mon procédé [...], bien que très simple, revient, tant à M. Ricci qu'à moi-même, à plus de 4.000 fr. et cette somme n'est certainement pas la plus forte qu'on ait dépensé pour le même objet ». Il ressort que Maury, à l'instar de Dominique-Antoine, est aussi fabricant de dents en porcelaine qu'il revend à ses confrères. « Nous avons donné plus de 3.000 dents incorruptibles, poursuit-il, et celles que nous avons vendues, nous les avons toujours cédées à moitié prix. Pour hâter l'adoption générale de ces dents, nous en facilitons l'achat en donnant pour 35 fr. ce qu'on payait 500 fr. il y a sept ans. Néanmoins, comme leur application exige beaucoup plus de soins que celle des dents osseuses, elles se payent généralement le double du prix de ces dernières » (Maury, p. 4-6).

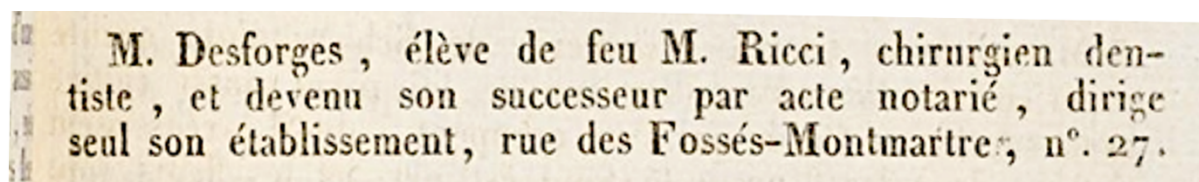


Acte de décès de Dominique-Antoine.

Sur ses fins, Dominique-Antoine s'intéresse fort en outre au jeune Gravereaux, qui se destine manifestement à la pratique dentaire et qui a pu être son tout dernier élève ; c'est là sans doute la raison des liens privilégiés entretenus avec sa famille et cela expliquerait la présence, aux côtés de Louis-Antoine Belot, de Germain Gravereaux, menuisier, demeurant à Vitry-sur-Seine, en qualité de témoins de son décès survenu dans cette même commune le 3 juillet 1819.

Le jugement de la postérité

Le *Journal des Dames et des Modes* du 20 août suivant (p.367) signale que « Monsieur Desforges, élève de feu M. Ricci, chirurgien-dentiste et devenu son successeur par acte notarié, dirige seul son établissement rue des Fossés Montmartre n°27 ». *L'Almanach du Commerce...* de 1820 (p.585), *Le Journal de Paris* du 14 juin 1825 (p.1), *L'Almanach des 25.000 adresses... pour l'année 1835* (p. 173) indiquent que, « seul successeur du fameux Ricci », il poursuit son exercice au même endroit. Il est clair que le public aura longtemps conservé le souvenir du défunt.



Desforges successeur de Ricci (*Journal des Dames et des Modes*, 20 août 1819, p. 367)

La déclaration de succession, déposée le 22 décembre 1819 par Louis-Antoine Belot (A.D.Seine, DQ7 3012), confirme que le défunt était domicilié au 18 de la rue des Grands Augustins ; le seul bien immobilier qu'il possédait était une maison sise au n°44 de la même rue, louée au sieur Heintzmann et représentant un capital de 52.000 francs-or, soit environ 468.000 de nos €. C'était l'aisance, mais pas vraiment la richesse !

Notes

1. Notoriété rectifiant le nom Raymond de (ou dit) Belser en Raymond, 14 novembre 1793 ; production de l'acte du baptême du demandeur, Jean Raymond, fils de Pierre Raymond et de Jeanne Rigal, paroisse de Notre Dame du Lac à Puylaurens (Tarn), 20 février 1729.
2. Il s'agit de Nicolas Museux (1714-1783), lieutenant du Premier chirurgien du Roi, qui l'a reçu dans la communauté rémoise ; ce praticien s'est intéressé à la chirurgie dans son ensemble, y compris l'art dentaire. Il publie en 1747 un opuscule, *Réflexions sur la conservation des dents...* ; il invente encore des pinces à tonsillectomie et utérine qui portent son nom. Devenu, par la suite, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Reims, il pratique la chirurgie obstétricale et la lithotomie. A ce dernier titre, il devient célèbre dans toute l'Europe 3. Il s'agit là de Pierre-David Lemazurier, critique de théâtre et auteur de *L'opinion du parterre...*, sous le pseudonyme de Valleran.
4. Coffret Charles Marchal.
5. La plaquette est manifestement rééditée à la fin de l'année.
6. A. Adamucci, docteur en médecine et en chirurgie du Collège de Naples, auteur de *Système mécanique des fonctions nerveuses*.

Manuscrits

CARAN	MC/ET/VII/542
CARAN	MC/ET/VII/546
CARAN	MC/ET/XIII/515
CARAN	MC/ET/XVIII/901

CARAN MC/ET/XVIII/1062
 CARAN MC/ET/XXI/638
 CARAN MC/ET/XXII/100
 CARAN MC/ET/XLI/841
 CARAN MC/ET/CVIII/885
 CARAN F/8/163
 A.D. Seine D3U1 13
 A.D. Seine QQ7 3012
 Bibl. Municip. D19, *Cahier de doléances de la communauté des chirurgiens de Reims*
 Bibl. Municip. *Passeports*
 Bibl. Municip. Ms 1084, 19

Bibliographie

- Affiches, annonces et avis divers de Reims et de la généralité de Champagne*, Reims, A. Havé, n°25, 22 juin 1778.
- Annales des Arts et Manufactures*, Paris, Chaignieau aîné, T.XXX, 1808, 336 p. + pl.
- Catalogue*, Bordeaux Enchères, 8 décembre 2007.
- Dictionnaire chronologique et raisonné des découvertes, inventions, innovations, perfectionnements, observations nouvelles et importations en France dans les Sciences, la Littérature, les Arts, l'Agriculture, le Commerce et l'Industrie de 1789 à la fin de 1820*, Paris, Colas, T.XIV, mars 1824, 637 p.
- Dictionnaire des sciences médicales*, Paris, Panckoucke, T.VIII, 1814, 620 p.
- Journal des Dames et des Modes*, n°46, 20 août 1819.
- Journal de Paris, supplément*, n°66, 29 décembre 1793.
- Journal de Paris*, n°165, 14 juin 1825.
- L'esprit des journaux français et étrangers par une société de gens de lettres*, Paris-Bruxelles, juin 1793, T.VI, 432 p.
- Liste des médecins, chirurgiens docteurs en médecine et en chirurgie, officiers de santé et sages-femmes qui ont fait enregistrer leurs titres au secrétariat de la Préfecture et des deux Sous-préfectures du département de la Seine*, Paris, Imp.des Annales des Arts, 1807, 40 p.
- Moniteur*, 4 janvier 1794
- Procès-verbaux des séances de la réunion de Médecins, précédemment connue sous la dénomination d'Académie et de Société académique de Médecine et depuis sa réorganisation le mardi 26 mars 1811 sous le titre de Cercle Médical de Paris*.
 Bibl. Acad. Nat. Méd., Ms 45 (1001).
- ADAMUCCI Antoine, *Système mécanique des fonctions nerveuses*, Paris, Collin, 1808, 2 vol.
- BEYLE Henri (Stendhal), *Journal*, Arvensa, nouvelle e-édition, T.I., p.1-442 ; T.II, p.443-751.
- de LA TYNNA Jean, *Almanach du Commerce de Paris*, 1817, 1.095 p. et 1820, 1.251 p.
- de MAAR F.E.R., « Le coffret d'instruments dentaires de Marie-Louise, archiduchesse d'Autriche, duchesse de Parme et Guastalla », *Revue Française d'Odontologie*, 1968.
- DESFORGES L., seul successeur de Ricci, *Observations sur la Liqueur Odontalgique ou Bonne Eau de Ricci et sur les effets de ses diverses compositions dentifrices*, Paris, Chasseignon, 4 p.
- DESIRABODE Antoine-Malagou, chirurgien-dentiste du Roi, et ses fils, DESIRABODE Edouard et Alphonse, docteurs en médecine, *Nouveaux éléments complets de la science et de l'art du Dentiste*, Paris, Labé, 1843, 2 T., 839 p.
- DULAC Henri, *Almanach des 25.000 adresses de Paris pour l'année 1817*, Paris, Panckoucke, janvier 1817, 668 p. et ... *pour l'année 1835*, Paris, janvier 1835, 591 p.

- GRIMOD de LA REYNIERE Alexandre-Balthazar-Laurent et PILLET Fabien, *Revue des comédiens*, Paris Favre, 1808, T. I, 179 p.
- LAFORGUE Louis, *Théorie et pratique de l'art du dentiste*, Paris, 2^e éd., 1810, vol.2.
- LAURENT Gustave, *Département de la Marne, 1^{ère} série, Cahiers de doléances pour les Etats Généraux de 1789, collection de documents inédits sur l'histoire économique de la Révolution*, Reims, Matot-Branne, 1930, T.IV, 1146 p.
- MAURY J.-C.-F., *Manuel du Dentiste pour l'application des dents artificielles incorruptibles, suivi de la description de divers instrumens perfectionnés*, Paris, Latour, Gabon, 15 janvier 1820, 56 p., 4 pl.
- MAURY J.-C.-F., *Manuel du Dentiste*, Paris, Gabon, 1822, 88 p.
- MAURY J.-C.-F., *Traité de l'art du Dentiste d'après l'état actuel des connaissances*, Paris, 1833, 578 p.
- MUSEUX Nicolas, *Réflexions sur la conservation des dents, sur leurs différentes maladies et sur leurs remèdes*, Reims, F. Jeune-Homme, 1747, 10 p.
- PHILIPPE A., *Précis historique sur l'ancienne communauté des maîtres en chirurgie de la ville de Reims*, Reims, Gérard, 1853, 69 p.
- RICCI Dominique-Antoine, *Réflexions sur la conservation des dents, les maladies qui les affectent et les remèdes qui leur conviennent*, Reims, Piérard, 1780, 20 p.
- RICCI Dominique-Antoine, *Principes d'Odontotechnie ou réflexions sur la conservation des dents et des gencives*, Paris, Vezard et Le Normand, et Reims, Piérard, 1790, 56 p. Réédité 1791, 1792, 1793 et Reims, 1797.
- RICCI Dominique-Antoine, *Instructions sur l'entretien des dents et des gencives, sur les propriétés d'une liqueur utile pour la guérison de leurs affections et pour un grand nombre d'autres cas maladifs*, Paris, 1814, 64 p.
- RICCI Dominique-Antoine, *Mémoire sur les dents raciformes ou racisubériques ; nouvelle méthode d'implanter les dents à pivot, de les faire tenir solidement dans les plus mauvaises racines et de faire cesser la carie du canal dentaire ; suivi du rapportet de l'approbation de MM. les membres du Cercle Médical de Paris*, Paris, L.G. Michaud et chez l'auteur rue des Fossés-Montmartre n°27, 1816, 16 p.
- VALLERAN (LEMAZURIER Pierre-David dit), *L'opinion du parterre ou Revue des théâtres*, Paris, février 1806.
- ZIMMER Marguerite, « Les rapports sur les dentiers de Fonzi et Ricci », *Actes de la Société Française d'Histoire de l'Art Dentaire*, Toulouse, 2014, 19.